

# Demain seulement dans les écoles Cégeps et hôpitaux: débrayages de 48 heures

par Daniel L'HEUREUX  
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Les quelque 100.000 membres du Front commun œuvrant dans le secteur des hôpitaux ainsi que ceux travaillant dans les cégeps ont débrayé ce matin et ce débrayage durera 48 heures. La CEQ a pour sa part décidé, de concert avec le Front commun, de surseoir à l'arrêt de travail qui était également prévu pour aujourd'hui dans les écoles des niveaux élémentaire et secondaire, mais il est déjà acquis que les en-

seignants et autres employés des commissions scolaires se joindront demain au mouvement de débrayage.

Ces décisions ont été prises hier soir par le comité de liaison du Front commun. Plus tôt dans la journée, une série de décisions avaient été annoncées par le gouvernement ou ses partenaires patronaux dans le but manifeste d'empêcher ou de rendre odieux le débrayage de 48 heures qui était appréhendé.

C'est d'abord le ministre Oswald

Parent qui a annoncé que le gouvernement avait décidé de donner suite à la recommandation des commissaires aux différends scolaires et de verser, non pas aux seuls employés du secteur de l'éducation mais à l'ensemble du secteur public, le réajustement salarial de 17 pour cent.

Rétroactif au 30 juin 1975, cet ajustement, qui rétablit les salaires au même niveau qu'ils étaient l'an dernier alors que l'Etat versait déjà une telle prime, amènera le gouvernement à déboursier sous peu

un paiement global de l'ordre de \$400 millions à ses 240.000 employés syndiqués et non syndiqués, soit une moyenne d'un peu plus de \$1.300. Ce chèque ne parviendra cependant aux syndiqués que dans quelques semaines.

M. Parent devait aussi annoncer que son collègue le ministre de l'Éducation avait mis un point final à la fameuse question des lock-out, en décrétant les conditions d'un règlement dans le cas des quatre commissions scolaires qui refusaient de signer une telle entente.

En fin d'après-midi, c'est la Fédération des cégeps qui annonçait que, dans "une initiative ultime", elle avait formulé aux tables de négociations des "offres globales et définitives" allant même au-delà des exigences syndicales sur certains sujets. "Au-delà de ces offres, la perspective d'un règlement négocié devient de plus en plus aléatoire", disait le communiqué de la Fédération.

La Fédération des commissions scolaires catholiques y est également allée de son petit compromis:

alors qu'il y a quelques jours elle refusait de reprendre les négociations si elle n'obtenait pas l'assurance qu'il n'y aurait aucun débrayage avant la signature de la convention, elle a nonçait hier qu'elle serait prête à négocier si les syndicats acceptaient "un moratoire de 10 jours".

Le Comité patronal de négociation des affaires sociales (CPNAS), qui constatait hier matin que "l'attitude de la partie syndicale équivalait à une rupture des négociations", a accepté de négocier.

Voir CEGEPS, page A 6

## la presse

LE PLUS GRAND  
QUOTIDIEN  
FRANÇAIS  
D'AMÉRIQUE  
MONTREAL  
JEUDI 29 AVRIL 1976,  
92e ANNEE, no 102,  
80 PAGES, 6 CAHIERS

25 CENTS  
Abonnement: Côte Nord 30c  
ABONNEMENT LUNDI AU SAMEDI \$140  
METEO  
Ensoleillé avec des passages nuageux.  
Minimum: 5 Maximum: 15  
Demain: Ensoleillé.  
Détails à la page A 2



photo Pierre McCann, LA PRESSE

### C'est Bill Smith

Le gardien des Islanders de New York, Bill Smith, en intrigue plusieurs avec ce masque qu'il est le seul à porter. L'appareil possède l'avantage de protéger également de cou du gardien. Smith et les Islanders rencontreront le Canadien ce soir dans le deuxième match de la présente série. Réjean Tremblay a rencontré l'instructeur des visiteurs, Al Arbour qui lui a parlé stratégie.

— cahier C

### Le rapport disait: "Trouvé gisant ivre"

par Gilles NORMAND

Si une faiblesse s'empare de vous, ne vous affaissez point sur le trottoir ou même dans un intérieur... Car, si vous avez alors affaire à tous les policiers qui se sont occupés de M. William Kiernam, 52 ans, le 5 décembre dernier, vous risquez non seulement de mourir sans soins, mais de vous ramasser de plus en cellule avec, sur le dos, une accusation se lisant "trouvé gisant ivre".

C'est du moins la leçon que tiennent les observateurs des témoignages entendus hier, à l'enquête du coroner Roch Héroux sur la mort de M. Kiernam.

Le décès de M. Kiernam avait été constaté à l'hôpital Saint-Luc, où il avait été transporté vers 11 h 50, le 6 décembre, après qu'une infirmière eut signalé à un officier du poste 4 qu'il n'avait plus de réflexes, ni de pulsations. M. Kiernam avait été transporté au poste 4, la veille, vers 19 h, après avoir vraisemblablement fait une chute dans un magasin situé au 250 est, avenue des Pins, à Montréal.

Après avoir entendu les témoignages, Me Héroux s'est dit dans l'impossibilité de rendre un verdict

avant d'avoir entendu trois autres policiers, dont les deux qui ont conduit la victime à l'hôpital Saint-Luc.

Tous les policiers ou presque ont déclaré hier que M. Kiernam était en état d'ébriété, tandis que le Dr Thésée, du laboratoire de médecine légale du Québec, a révélé qu'à l'autopsie du cadavre, on n'avait relevé aucune trace d'alcool dans l'organisme.

"Il y a des faits troublants dans cette affaire. Je ne suis pas prêt à rendre un verdict avant d'avoir entendu tous les témoins", a déclaré Me Héroux, après avoir fait revenir à la barre l'agent Pierre Léonard, celui qui, avec l'agent Gaston Lafrance, avait conduit la victime en cellule, le soir du 5 décembre, après avoir décidé de l'écraser pour avoir été trouvé "gisant ivre".

L'enquête reprendra donc le 31 mai prochain, à 2 heures de l'après-midi.

Pas d'alcool

"Ce monsieur a fait une chute — ce qui est plus compatible que les coups avec l'état de ses blessures, selon le médecin-légiste — et il n'a  
Voir RAPPORT, page A 6

## Détournement de fonds Nouvelles accusations bientôt contre Giguère

par Michel AUGER et  
Jean-Pierre CHARBONNEAU

La Gendarmerie royale du Canada est prête à déposer une nouvelle accusation criminelle contre le sénateur Louis Giguère, cette fois en rapport avec un détournement de fonds de \$20.000 appartenant au Parti libéral du Canada.

C'est ce que LA PRESSE a appris de sources dignes de foi au cours des derniers jours, à l'occasion d'une enquête sur l'affaire Sky Shops.

Dans ce nouveau dossier, toute la preuve recueillie a été remise par les enquêteurs fédéraux au bureau du Solliciteur général du Québec, il y a quelques semaines déjà, en même temps que tout le reste des dossiers de l'affaire Sky Shops.

Ces nouveaux éléments de l'affaire qui secoue le monde politique canadien depuis six mois, ont été confirmés hier à LA PRESSE par le commissaire adjoint de la Gendarmerie royale, M. Jean-Paul Drapeau.

Sans vouloir élaborer davantage sur le sujet, l'officier supérieur de la police fédérale a déclaré que "durant l'enquête Sky Shops, la GRC a découvert des éléments de

preuve dans un détournement de fonds du Parti libéral du Canada et s'apprête à déposer une plainte à Montréal, à ce sujet".

Le commissaire adjoint Drapeau a de plus déclaré que cette affaire avait déjà été discutée avec les substituts du procureur général du Québec et que ces derniers se sont dits "disposés à examiner la preuve et l'accusation telle que portée".

Provenance des fonds

Selon les informations obtenues de sources sûres par LA PRESSE, l'enquête policière, menée par des experts de la Brigade des délits commerciaux de la GRC, a révélé que les \$20.000 qu'aurait détournés le sénateur Giguère, provenaient de contributions de dernière heure faites par six personnalités importantes du monde des affaires canadien, en avril 1970, à la veille des élections provinciales au Québec. Ces souscripteurs désiraient aider financièrement les libéraux devant la menace grandissante du Parti québécois.

Les recherches effectuées au cours des derniers jours ont permis d'apprendre que parmi les six souscripteurs concernés, il y avait

les frères Louis et Louis Desmarais, le lieutenant président de Power Corporation et de Canada Steamship Lines, et M. W. Earle McLaughlin, président de la Banque Royale du Canada. Outre ces trois hommes d'affaires, il y avait également un représentant de la société Canadien Pacifique ainsi que deux autres personnes dont il a été impossible de connaître l'identité.

Les contributions concernées dans ce dossier ont été faites au début d'avril 1970 et totalisaient \$50.000. Les chèques auraient été tirés, dans certains cas tout au moins, des comptes de banque des entreprises dirigées par les souscripteurs.

A l'époque de cette cueillette de fonds, en avril 1970, M. Louis Giguère était membre du Sénat. Il avait accédé à ce poste le 11 septembre 1968, peu après avoir organisé le financement de la course à la chefferie de l'actuel premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau.

Selon l'enquête policière, une partie des \$50.000 ne seraient jamais parvenue dans les coffres du Parti li-  
Voir ACCUSATIONS, page A 6

## Un musée tout neuf pour mai

Après une fermeture de trois ans occasionnée par des travaux de rénovation de l'ordre de \$10 millions, le Musée des Beaux-Arts de Montréal rouvrira ses portes le 8 mai. A compter du mardi 11 mai, le musée aura de nouvelles heures d'ouverture: de midi à 19 heures et six jours par semaine, le lundi étant jour de relâche. Autre innovation, copiée sur plusieurs musées canadiens et américains, on invitera désormais les visiteurs à verser un prix d'entrée volontaire.

— page E 2



### Saint-Laurent

Le maire de Saint-Laurent, M. Marcel Laurin et les membres du conseil municipal ont inauguré, hier, une aile ultra-moderne à l'hôtel de ville du boulevard Laurentien, en même temps qu'ils ont divulgué le nouveau sigle (ci-haut) de la municipalité.

Construite au coût de \$1.400.000, cette annexe de l'hôtel de ville abritera divers services dont celui du commissariat industriel. Le nouvel immeuble possède le tiers de la superficie de l'hôtel de ville actuel, construit en 1958.

Par la même occasion le maire Marcel Laurin a procédé au dévoilement du nouveau symbole graphique de Saint-Laurent sur la façade du nouvel hôtel de ville.

Cet emblème a la forme stylisée d'un arbre dont les rameaux principaux se tournent vers le soleil. Il veut représenter l'essor de Saint-Laurent et sa croissance économique et démographique.

### L'art du gâchis en rénovation

Peut-on, pour éviter des accidents graves et des poursuites en dommages, gêner l'apparence d'un vieil édifice de belle allure au point de le changer presque... en boîte à savon? Pour les Pères Oblats desservants de la paroisse Saint-Pierre-Apôtre, dans l'Est, le dilemme ne s'est sans doute pas posé ainsi lorsqu'il s'est agi de modifier le toit du Centre Saint-Pierre afin qu'il cesse d'être un danger public, surtout au moment d'un dégel ou de la fonte des neiges, au printemps.

Mais pour le passant qui déambule dans les rues Panet et Sainte-Rose, en particulier, les travaux en cours annoncent déjà un résultat regrettable au point de vue esthétique et architectural, comme en témoigne la photo ci-contre. Toute l'apparence tout le style de cet imposant édifice en maçonnerie, construit en 1885 pour servir à l'origine de bâtiment scolaire (l'école Saint-Pierre-Apôtre) se trouve gâché par l'addition d'un toit brun ultra moderne qui recouvre entièrement l'ancien toit en mansarde de même que les vieilles lucarnes du 4ème étage.

Par suite de la transformation de la cour intérieure de l'église Saint-Pierre-Apôtre en parc de stationnement, de telles réparations s'imposaient, selon le R.P. Giguère, directeur du Centre Saint-Pierre, maintenant ouvert aux organisations communautaires et aux associations d'éducation des adultes. Le printemps dernier, a-t-il affirmé, trois voitures stationnées dans la cour ont été endommagées par des chutes de neige et de glace. Si des

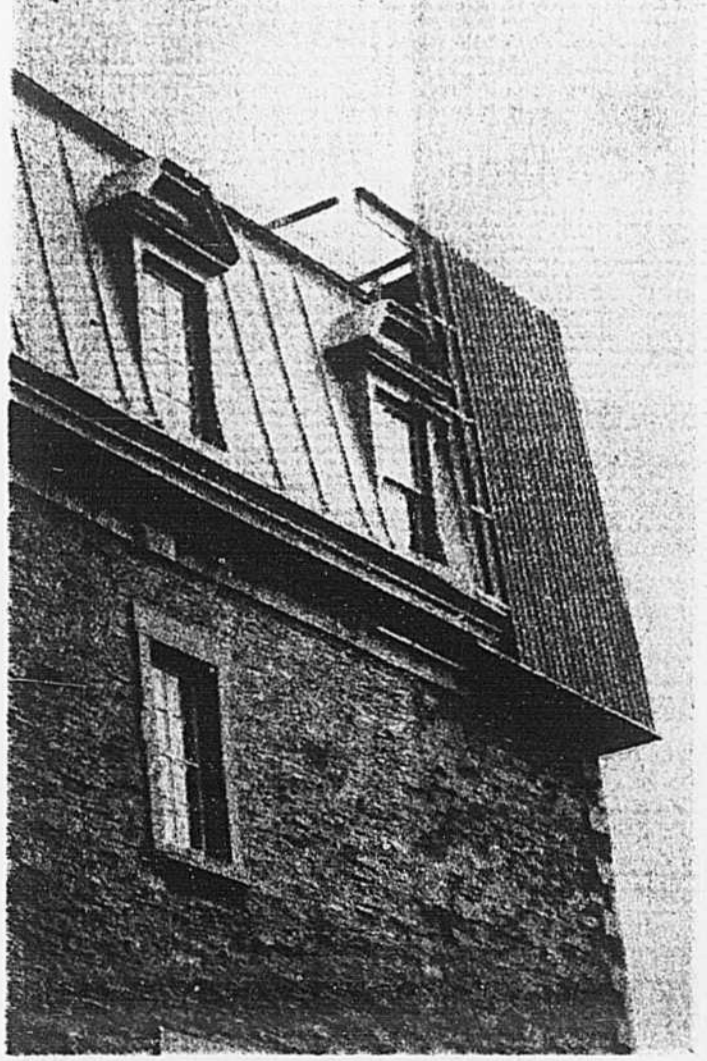


photo Pierre McCann, LA PRESSE

gens s'étaient trouvés là à ce moment, on aurait pu déplorer des accidents peut-être mortels. D'où la

ment, de telles réparations s'imposent pour éviter à l'avenir de telles possibilités.

### La crise du café risque de durer

— page D 3

### SOMMAIRE

- Arts et spectacles: E 1 à E 6
- Bandes dessinées: B 4
- "BANK": F 1
- Décès, naissances, etc.: C 14
- Economie: D 8 à D 14
- Etes-vous observateur?: B 4
- Horoscope: D 6
- Informations étrangères: B 1, B 2
- Les mots de notre langue: C 10
- Loisirs et récréation: B 4
- Médecine d'aujourd'hui: D 4
- Mon œil sur Montréal: D 2
- Mots croisés: F 3
- Petites annonces: F 1 à F 14
- Plaisance: F 12
- Radio et télévision: A 11
- Sports: C 1 à C 9
- Vivre-pour-vivre: D 1 à D 7

### Perdre sa vie en la gagnant

Dans le dernier d'une série d'articles traitant des maladies industrielles, JULES BELIVEAU fait état des efforts tentés par les centrales syndicales québécoises, depuis quelques années, pour sensibiliser les travailleurs et les gouvernements à ce drame.

— page A 9

## Le partage des frais pour les programmes de santé

# Lalonde laisse aux provinces jusqu'au 1er octobre pour étudier sa proposition

par Denis LORD  
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le ministre fédéral de la Santé a laissé aux provinces jusqu'au 1er octobre prochain pour lui faire savoir si elles acceptent ou non son projet d'un nouveau partage des frais pour les programmes de santé à travers le pays.

Dans l'affirmative, les provinces toucheraient au total quelque \$200 à

\$100 millions de plus de la part d'Ottawa, d'ici 1980, pour des soins de santé qu'elles doivent défrayer seules à l'heure actuelle.

Dans le cas contraire, a fait savoir M. Marc Lalonde, le gouvernement central est disposé à conserver le statu quo mais, comme il l'a démontré une première fois l'an dernier, cette situation lui permet de limiter unilatéralement sa contribution si ja-

mais il trouve que le coût des programmes de santé augmente trop vite à son goût. Jusqu'à maintenant, Ottawa défrayait à 50 p. cent le coût de l'assurance-hospitalisation et de l'assurance-maladie, ce qui lui coûte plus de \$3 milliards cette année.



Le ministre de la Santé Marc Lalonde

C'est sur ce quasi-ultimatum qu'a pris fin hier, quelques heures plus tôt que prévu d'ailleurs, la première conférence à réunir les ministres fédéral et provinciaux de la Santé depuis le budget fédéral de l'été dernier, qui avait vu Ottawa plafonner la croissance de sa contribution financière dans ce secteur sans même prévenir ses partenaires.

La plupart des provinces se trouvent toutefois relativement heureuses de ce délai de cinq mois. Il leur permet de refiler le dossier des programmes de santé à leurs premiers ministres respectifs, qui veulent l'aborder avec M. Pierre Elliott Trudeau lors de la rencontre qu'auront les 11 chefs de gouvernement, à Ottawa, au mois de juin.

Au moins cinq provinces, le Québec, l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et Terre-Neuve, tiennent en effet à discuter des programmes de santé dans le contexte plus global de l'ensemble des programmes à frais partagés et des arrangements fiscaux entre les deux niveaux de gouvernement, qui seront précisément à l'ordre du jour de la réunion des premiers ministres.

Ce que plusieurs veulent en fait, c'est qu'Ottawa se retire tout bonnement de tous les programmes à frais partagés et leur remettre en échange des points d'impôts additionnels pour leur permettre de financer le tout elles-mêmes. Comme elles administrent déjà seules ces programmes, leur latitude face à Ottawa deviendrait complète.

Parmi les provinces moins bien nanties, il s'en retrouve toutefois plusieurs qui seraient prêtes à se rallier des maintenant à l'offre de M. Lalonde. La Nouvelle-Écosse, par exemple, verrait d'un bon oeil qu'Ottawa lui rembourse la moitié de ce que lui coûtent ses programmes de soins à domicile ou de soins communautaires, ses centres d'accueil et certains types de soins psychiatriques, même si elle doit en revanche se soumettre davantage aux priorités fédérales qu'aux siennes.

C'est d'ailleurs pourquoi le ministre fédéral, M. Lalonde, se montre si confiant qu'à la longue, les provinces finiront par accepter son projet de partage. Les gouvernements provinciaux savent bien qu'Ottawa est plutôt avare de ses points d'impôts et que, abordée sous cet angle, la discussion risque d'être longue. Or, plus elle se prolonge, plus longtemps les provinces les plus impatientes sont privées des dollars fédéraux dont M. Lalonde leur répète qu'ils sont disponibles dès maintenant, si elles veulent.

Quoi qu'il en soit, le débat sur la question n'a été qu'éfleure, la plupart des participants ayant décidé à l'avance qu'il doit se dérouler à un autre niveau. Forcé fut donc aux ministres de la Santé de se rabattre sur des sujets de plus modeste portée durant leur journée et demie de pourparlers.

À ce niveau, les provinces ont ainsi appris qu'elles devront assumer sans l'aide d'Ottawa le fardeau de \$12 millions qu'entraînera la campagne de vaccination massive qui doit faire échec à l'éventuelle épidémie de grippe porcine, l'automne prochain.

Aux provinces qui évoquent le caractère "national" de l'opération pour réclamer l'aide financière fédérale, M. Lalonde a rappelé que la vaccination est un service qui relève exclusivement des provinces, sauf dans les cas — très rares — où le vaccin est administré à un patient hospitalisé. Dans ces cas, Ottawa rembourse la moitié du prix.

Les onze ministres se sont par ailleurs entendus pour se lancer à l'assaut de l'alcoolisme et des accidents de la route.

Les deux niveaux de gouvernement sont d'accord pour faire échec à la publicité susceptible d'accroître la consommation de l'alcool et limiter celle qui associe consommation et façon de vivre; intensifier l'usage de l'ivresse-mètre pour dépister l'ébriété sur les routes;

- abaisser les limites de vitesse sur les routes, rendre obligatoire le port de la ceinture de sécurité et accroître la sévérité des systèmes de points de démerite;
- mettre au point un programme de formation des conducteurs et rendre les cours de conduite obligatoires aux aspirants-conducteurs;
- imposer l'inspection méca-

nique périodique des véhicules; assurer que les médicaments susceptibles d'affaiblir les facultés portent un avertissement visible.

Les onze gouvernements ont d'autre part convenu d'accorder une "grande priorité" à l'hygiène au travail, mais aucune stratégie précise n'a été formulée au cours de la conférence. Constatant le succès obtenu par

l'expérience pilote d'achats en vrac des médicaments, ils se sont par contre promis de récidiver au plus tôt sur une plus vaste échelle. Au cours de cette expérience, le gouvernement fédéral centralisait les commandes de certains types de produits à l'intention de plusieurs établissements de santé publique, leur faisant apparemment réaliser des économies substantielles.

## Le financement des Jeux Libéraux et péquistes appellent Ottawa à l'aide

QUEBEC (d'après CP) — L'Assemblée nationale du Québec a demandé hier au gouvernement fédéral de contribuer substantiellement aux dépenses occasionnées par les Jeux olympiques.

La législature a en effet adopté une résolution présentée par le gouvernement à la suite du congrès de la fin de semaine du Parti libéral, au cours duquel il a été suggéré que le fédéral absorbe 50 pour cent du déficit olympique.

En Chambre, le Parti québécois a présenté une résolution en ce sens, soit que le gouvernement central fournisse \$450 millions, à peu près la moitié du déficit anticipé, mais elle a été démise.

Le gouvernement provincial a préféré inviter simplement Ottawa

à contribuer substantiellement aux coûts des Jeux, omettant de mentionner un chiffre.

La motion a été adoptée à l'unanimité, les péquistes se ralliant au gouvernement.

Au cours du débat, les libéraux ont fait valoir que des négociations délicates sont actuellement en cours à Ottawa et que le PQ devrait appuyer ouvertement le gouvernement sans fixer de chiffre ou de pourcentage à la contribution fédérale.

Le ministre des Affaires municipales, Victor Goldbloom, a d'ailleurs fait remarquer que malgré tout, ce sera le gouvernement provincial qui portera le fardeau le plus lourd.

## LA MÉTÉO

Une crête de haute pression sur la baie d'Hudson va atteindre l'ouest de la province aujourd'hui, donnant du temps ensoleillé à ces régions, alors qu'il y aura de fréquents passages nuageux sur l'est du Québec. Dans l'après-midi pour demain, on prévoit qu'une table perturbante apportera des nuages sur le nord-ouest de la province.

### à Montréal

AUJOURD'HUI  
Minimum: 5 Maximum: 15  
Ensoleillé avec passages nuageux

### DEMAIN

Ensoleillé

### au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	0	10	Gen. ensoleillé	Pass. nuageux
Outaouais	5	15	Ensoleillé, pass. nuageux	Ensoleillé
Laurentides	5	15	Ensoleillé, pass. nuageux	Ensoleillé
Cantons de l'Est	3	12	Dégagement progressif	Ensoleillé
Mauricie	5	15	Gen. ensoleillé	Pass. nuageux
Québec	5	15	Ensoleillé, pass. nuageux	Ensoleillé
Lac-Saint-Jean	2	10	Pluôt nuageux & averse	Ensoleillé
Rimouski	1	10	Pluôt nuageux & averse	Ensoleillé pass. nuag.
Gaspésie	1	10	Pluôt nuageux & averse	Ensoleillé pass. nuageux
Belle-Croix	1	10	Pluôt nuageux & averse	Ensoleillé pass. nuageux
Sept-Îles	1	10	Pluôt nuageux & averse	Ensoleillé pass. nuageux

### au Canada

Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse	Île-du-Prince-Édouard	Terre-Neuve	Capitales	Min.	Max.
Ensoleillé	Ensoleillé	Ensoleillé	Ensoleillé	Ensoleillé	Nuageux	Nuageux	Nuageux	Neige épaisse	Vancouver	6	22
									Edmonton	2	20
									Regina	0	15
									Winnipeg	-2	16
									Toronto	3	13
									Fredericton	2	12
									Halifax	2	10
									Charlottetown	0	5
									Saint-Jean	0	5

### si vous partez...

#### aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	7	16	Chicago	1	13	Nlle-Orléans	10	28
Washington	6	18	San Francisco	8	17	Miami	22	30
Boston	7	17						

#### vers les capitales

Amsterdam	6	Londres	9	Stockholm	3
Athènes	20	Le Caire	27	Sydney	13
Berlin	4	Lisbonne	15	Tokyo	17
Bruxelles	7	Madrid	13	Tunis	20
Casablanca	18	Moscou	10	Vienne	9
Genève	10	Paris	9	Varsovie	5
Hong Kong	25	Rome	15		

#### vers les plages

Acapulco	24	31	Bermudes	19	23	Nassau	17	29
Mexico	11	26	Barbade	25	29	Rio de Janeiro	23	32

## la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 700, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 — Post de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS	INFORMATION GÉNÉRALE	285-7272
Livraison à domicile: Lundi au samedi \$1.40	REDACTION	285-7070
Lundi au vendredi \$1.25	EDITORIAL	285-7030
Samedi seulement \$0.50	PROMOTION	285-7100
	RELATIONS DE TRAVAIL	285-7303
ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE	PETITES ANNONCES (tarifs en dollars)	
par porteur: 13 26 52	Commandes: 285-7111	
Lundi au samedi: \$16.80 \$33.60 \$67.20	du lundi au vendredi, 9h à 17h	
Lundi au vendredi: \$15.00 \$30.00 \$60.00	Pour changer ou annuler: 285-7205	
Samedi seulement: \$13.00 \$26.00	du lundi au vendredi, 9h à 18h30h	
par courrier:	GRANDES ANNONCES	
Lundi au samedi: \$28.60 \$57.20 \$114.40	Détails: 285-7202	
Lundi au vendredi: \$21.45 \$42.90 \$85.80	National, Télé-Press, Vacances, voyages	285-7306
Samedi seulement: \$10.01 \$20.02 \$40.04	Carières et professions nominations	285-7320
* Minimum de 26 semaines	COMPTABILITÉ	
Côte-Nord, par avion, \$0.50	Grandes annonces	285-6892
	Petites annonces	285-6961

## Dans la fonction publique Biron remplacerait le droit de grève par l'arbitrage obligatoire

par Fernand BEAUREGARD

Un gouvernement qu'il dirigerait retirerait sans hésiter le droit de grève dans la fonction publique, pour le remplacer par un système d'arbitrage obligatoire.

C'est Rodrigue Biron, l'un des quatre candidats dans la course au leadership de l'Union nationale, qui fait cette déclaration.

Et si les négociations entre le Front commun et l'État québécois sont dans l'impasse, si Bourassa et son équipe ont été contraints d'imposer la loi 23, c'est que le conflit a été "politisé" et la politique est venue mêler toutes les cartes, affirme-t-il.

Appelé à préciser sa pensée, le jeune industriel, maire du comté de Lotbinière, ajoute sans broncher: "Le Parti québécois dirige les principaux leaders syndicaux, tout le monde sait ça."

M. Biron, qui refuse toutefois d'identifier les chefs syndicaux ainsi manipulés par le parti indépendantiste, a d'autres révélations à faire.

La loi 23 ne servira à rien car, comme en 1972, il ne fait aucun doute que les centrales syndicales et le gouvernement Bourassa se sont entendus pour le "non-paiement des amendes imposées par les tribunaux".

Que pense-t-il d'une éventuelle arrivée de Jérôme Choquette, présentement président du Parti national populaire, dans l'Union nationale?

"Ca ne m'étonnerait pas du tout qu'à l'issue de pourparlers toujours en cours, le PNP se fusionne avec nous. Mais je crois qu'une candidature au leadership de l'ex-ministre de la Justice arriverait trop tard. La campagne est trop avancée pour ça. Et il n'est pas question que je me retire en sa faveur bien que sa présence dans l'UN nous serait très utile", conclut M. Biron.

# magasin - entrepôt

## VILLE D'ANJOU

# Valiquette

UN DES PLUS BEAUX STYLES D'AUJOURD'HUI

Sofa-fauteuil-causeuse très moelleux. Les coussins du dossier sont semi-détachés. Ils sont hauts et dodus. Aussi disponible, table à lampe, table de centre, et ottoman dans les mêmes tissus ce qui en fait un ensemble extraordinaire.

A — VALEUR: 165.  
pour: **134.**

B — VALEUR: 159.  
pour: **125.**

C — VALEUR: 165.  
pour: **134.**

Dim. app. 16" x 30" x 71"

Magnifiques bibliothèques fini blanc et "bloc de boucher". California noyer qui résiste aux taches. Rebord fini chrome. SPECIAL 3 mcs. 1 de chaque modèle: **375.**

MERCREDI FERMÉ

NOUVELLES HEURES D'AFFAIRES  
Lun. mar 10 h à 5 h  
MERCREDI FERMÉ  
Jeudi, vendredi 10 h à 9 h  
Samedi 10 h à 5 h

ENTREPÔTS N.G. VALIQUETTE LTÉE

10801 SECANT ANJOU 352-8560

TRAJET  
2 rues à l'ouest de Ray Lawson, au nord de la 4e Avenue. Entre Henri Bourassa et Métropolitain

## Douglas détenu à Montréal

(d'après CP) — Roosevelt Douglas, qui avait été condamné à deux ans de prison pour avoir participé, en 1969, à la sac de l'informatique de l'Université Sir George Williams, a été arrêté hier par la Gendarmerie, après avoir refusé de se présenter aux services de l'Immigration de Toronto pour être deporté.

L'avocat de Douglas, Juanita Westmoreland-Traore, a déclaré que son client l'avait appelée peu après son arrestation pour lui dire qu'on l'emmenait au centre de détention de la Sûreté provinciale, dans l'est de Montréal. Elle a ajouté qu'elle avait immédiatement adressé un télégramme au ministre de l'Immigration Robert Andras, demandant un sursis à l'ordre de déportation pour permettre à Douglas d'être entendu par la Commission d'appel de l'immigration.

Une heure avant son arrestation, Douglas avait déclaré par téléphone à un reporter de Radio-Canada qu'il pensait avoir le droit d'être entendu avant d'être deporté, et qu'il doutait que son cas puisse être jugé impartialement en son absence. Un peu plus tôt, il avait téléphoné au Toronto Star pour faire savoir au journal que même s'il se cachait, il ne violait pas la loi et que le véritable coupable était le ministre Andras.

M. Andras, en même temps que le solliciteur général Warren Allmand, a signé un document dans lequel il affirme que Douglas constitue une menace à la sécurité nationale et que, par conséquent, il n'a pas le droit de protester devant la Commission d'appel de l'immigration contre son ordre de déportation. Il est très rare qu'un ministre signe un document de ce genre.

Devant cette objection de MM. Andras et Allmand, Douglas s'est adressé à la Cour suprême du Canada. "Étant donné que ma cause est encore devant la Cour suprême, n'est-ce pas au Toronto Star, j'ai décidé de suivre la route de la désobéissance civile. Tant que le jugement n'aura pas été rendu, me deporter serait commettre une injustice".

Douglas avait été reconnu coupable en 1971 de méfait public; il fut condamné à \$5.000 d'amende et à deux ans de prison, dont il purgea 18 mois. Il en appela de sa sentence devant la Cour d'appel de Québec, mais entre-temps, un ordre de déportation fut émis à son endroit.

Douglas affirme qu'il risque la peine de mort en tant qu'activiste s'il est renvoyé dans son pays, la Dominique. "Une loi promulguée en Dominique en 1974, précise-t-il, donne à tout citoyen le droit de tuer une autre personne qu'il sait membre d'une association hors-la-loi".



photo Denis Courville, LA PRESSE

## Le feu détruit l'orphelinat Saint-Arsène

Un violent incendie a complètement détruit, ce matin, l'ancien orphelinat Saint-Arsène, situé au 7321 rue Christophe-Colomb, qui avait été transformé en septembre dernier en école privée. Le sinistre n'a fait aucun blessé, le gardien de nuit ayant donné l'alerte et organisé l'évacuation des 32 enfants, de 6 à 15 ans qui occupaient le dortoir situé au troisième étage de l'immeuble. Le feu a été découvert vers 2h00 près de l'incinérateur du deuxième étage. Plus de 100 pompiers ont combattu les flammes qui faisaient toujours rage à 6h00 ce matin. L'institution dirigée par les Frères de Saint-Gabriel, avait été fondée le 15 octobre 1906 par Mgr Pierre-Arsène Dubuc et avait accueilli jusqu'à l'année dernière des milliers d'orphelins. Comme tous les orphelinats, il avait dû changer de vocation quand les offres d'adoption ont largement dépassé la demande au cours des dernières années.

## Choquette et Sénécal sont libérés sur parole

Soulignant avec emphase que les accusations portées contre Gilles Choquette et Jacques Sénécal n'avaient rien de commun avec le vaste et sombre complot dont ils semblaient être les auteurs, si l'on se fiait aux titres de certains journaux, le procureur de ces derniers, Me Pierre Cloutier, s'est élevé contre cette publicité à la fois fracassante et désordonnée. Et injuste aussi.

Exhibant des copies de deux quotidiens du matin, Me Cloutier s'est demandé où était le véritable et dangereux arsenal qu'on avait supposément trouvé chez ses clients.

"Tout ce dont ils sont accusés, dit-il au juge Marcel Beauchemin, c'est d'avoir recélé divers articles, dont le plus "dangereux" est, semble-t-il, une machine à photocopier. Les voyez-vous attaquer le stade olympique avec cela...?" demanda-t-il au tribunal.

Le juge Beauchemin, qui avait apparemment noté comme tout le monde que les prévenus n'étaient

même pas accusés de la possession des deux armes (l'une de chasse, l'autre non utilisable) qui avaient été trouvées chez eux, convint qu'il y avait peut-être eu, effectivement, exagération.

Me Cloutier ajouta encore: "Je ne sais pas si cela ressort de l'imagination de certains journalistes, ou de la volonté de certains policiers de justifier leurs salaires, mais c'est franchement inadmissible que l'on ait charrié de cette façon".

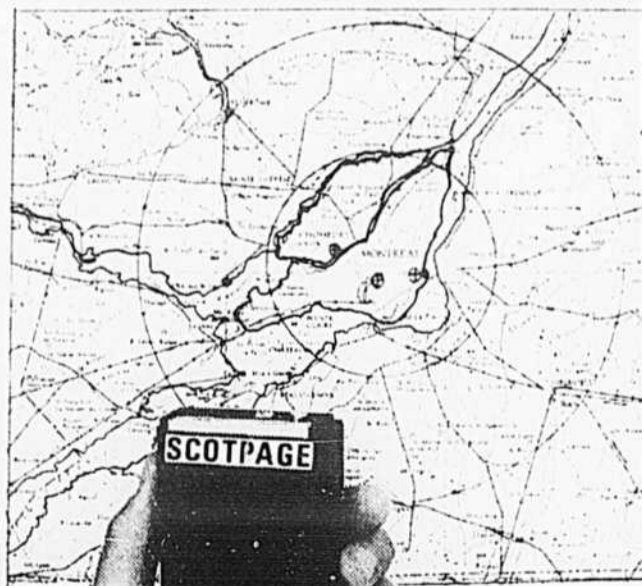
Quant au procureur de la Couronne, Me Lise Pominville, elle devait mettre un frein rapide à la discussion

en déclarant soudainement que le ministère public n'avait pas d'objection à ce que les deux hommes soient remis en liberté provisoire immédiatement.

Elle demanda seulement que l'on exige que les prévenus demeurent à l'adresse où ils avaient été appréhendés, et qu'ils motivent les autorités de tout déménagement ultérieur.

Quant à leur enquête préliminaire, elle a été reportée au 6 mai, après qu'on eut rejeté successivement le premier de ce mois (fête des travailleurs) et le 24 (fête de la reine) comme autres dates acceptables.

Le contact radiophonique dans un rayon qui déborde la ville.  
Appel direct ou par l'opératrice.



Nous utilisons un petit appareil radio léger et très sensible. Il produit un signal perceptible partout — dans votre voiture, le camion ou au sous-sol.

Il n'en coûte que quelques cents par jour pour demeurer en contact avec le foyer ou le bureau. Un téléphone dans la poche.

**SCOTPAGE** corp. Ltée 688-7773

# Québec offre une hausse de 15 pour cent aux médecins

par Nicole BEAUCHAMP

Les mesures d'austerité économique vont toucher les médecins spécialistes du Québec dans leurs négociations avec le gouvernement, dont les offres visent à plafonner leur revenu brut moyen annuel et à contrôler l'utilisation des tarifs de la rémunération à l'acte jusqu'en juin 1976.

La politique monétaire du ministère des Affaires sociales scinde la prochaine entente, relative au régime d'assurance-maladie, en deux périodes.

• Pour la première période, s'étalant du 1er mai 1976 au 30 juin 1977, le gouvernement accorde aux médecins spécialistes une hausse des tarifs de 15 pour cent. Mais cette hausse doit correspondre à une augmentation de 15 pour cent du revenu brut moyen annuel par rapport à celui de 1974, qui s'élevait alors à \$63.000 pour l'ensemble des médecins spécialistes.

• Le ministère et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) doivent réviser les normes monétaires pour la période finale de l'entente (1er juillet 1977 au 30 juin 1978). Mais toute hausse du tarif ou tout relèvement du revenu moyen brut se pliera aux règlements du programme anti-inflation applicables aux professionnels.

Le gouvernement a enrobé cette politique dans un "protocole relatif à la définition et aux mécanismes de mise en oeuvre des objectifs tarifaires généraux". Ce jargon désigne tout simplement les contrôles de la rémunération à l'acte et le plafonnement des revenus.

Le fameux protocole, donc, assortit la rémunération de trois mécanismes de contrôle: les règles d'application, les réajustements tarifaires et le régime de redressement. Le ministère appelle cela "un encadrement expérimental qui est apparu utile dans les circonstances actuelles".

Les trois formules reviennent essentiellement à la même chose. Dès que l'on dénotera des augmentations imprévisibles, dues à la fréquence de certains types d'actes médicaux ou à l'utilisation abusive du code de tarifs, et risquant au bout du compte de crever le plafond monétaire prévu, on apportera des changements. Les "correctifs", dont fait mention le protocole au sujet des "règles d'application" et du "régime de redressement", peuvent se traduire en réajustements de tarifs tout aussi bien qu'en d'autres mesures.

**Contrôle interne**

Il y a tout de même une subtilité. Il incombe à la FMSQ d'édicter les règles d'application "qui permettent de corriger les situations déviantes". En clair, on demande d'abord à la FMSQ, composée de 23 associations représentant les diverses spécialités

médicales, d'établir un contrôle sur ses membres.

Quand ce contrôle interne flanche, quand le gouvernement déceit des écarts significatifs par rapport à "l'objectif tarifaire général", il en donne avis à la Fédération. Celle-ci doit élaborer les correctifs dans un délai d'un mois et demi, sous peine de voir le ministère intervenir par "des redressements provisoires".

Le "régime de redressement", c'est ni plus ni moins le ministère qui talonne la Fédération dans son rôle de préfet de discipline auprès de ses membres.

Malgré ces contraintes, le protocole stipule: "Il n'a aucunement pour objet de remettre en cause le principe de la rémunération proportionnelle au travail professionnel et il reconnaît la nécessité de favoriser la productivité réelle des médecins spécialistes." Il ajoute plus loin: "Advenant que l'application du présent protocole cause préjudice aux médecins spécialistes d'une discipline en raison de circonstances exceptionnelles, les parties conviennent de rechercher les solutions appropriées."

**Le plafonnement**

La conclusion d'une entente entre le gouvernement et les médecins spécialistes trébuche sur ce dernier obstacle: le plafonnement et ce qu'il comporte. Dans une lettre adressée aux médecins spécialistes, le président de la Fédération, le Dr Raymond Robillard s'exprime ainsi: "La Fédération accepte une hausse de tarifs de 15 pour cent, même si ce pourcentage d'augmentation ne représente guère plus que la compensation de l'augmentation des frais professionnels depuis 1971, soit environ 50 pour cent, et celle prévue pour 1976-77. Elle n'accepte pas toutefois d'abandonner en retour le concept de la productivité inhérent au principe de la rémunération à l'acte, ou de collaborer à une restriction du volume et de la qualité des services offerts à la population."

D'après les calculs du Dr Robillard, le gouvernement offre au "médecin spécialiste moyen" une hausse de revenu réelle de l'ordre de \$1.200, puis que l'entente en vigueur remonte à décembre 1970.

Il va sans dire que la politique de contrôle soumise par le ministère des Affaires sociales bouscule la latitude de manoeuvre dont ont joui les médecins en cabinet privé depuis le début du régime d'assurance-maladie.

Cette politique inspire à la Fédération, du moins à ses porte-parole, toutes sortes de craintes quant à ses retombées sur la pratique médicale. Inopposera-t-elle ou, non, même indirectement, une limite au volume d'actes posés par un médecin? etc. On ne se surprendra pas si cette question alimente une longue polémique sur la scène publique.

**Roger Larose**  
VENEZ NOUS VOIR  
AVANT D'ACHETER  
un  
**ORGUE**  
ORGUE CONN  
Le plus grand centre d'orgues  
et de pianos à Montréal  
**LOCATION ECHANGE**  
1490 est, rue Fleury  
384-5115

AVANT DE SORTIR ENSEMBLE  
ILS SE SONT CHOISIS  
MUTUELLEMENT  
SUR UN ECRAN DE TELEVISION  
VIDEO-RENCONTRE UNE METHODE UNIQUE  
Vous entendez, vous voyez les personnes sur film avant  
le premier contact, vous pourrez donc choisir vos nouvelles  
relations librement, sagement et en toute connaissance de cause.  
Notre rôle s'arrête là  
Centre VIDEO-RENCONTRE 384-4970

**M. BILLARD**  
vous présente le  
nouveau modèle Continental  
Rég. : \$1,675  
PRIX SPECIAL \$1,275  
ACCESSOIRES EN SUS  
7111, rue Saint-Denis,  
Montréal 327  
tel. 274-2457  
Le Centre du Billard de Montréal Inc.

Nous saurons  
bien vous chausser...

**White Cross**

LARG	4	5	6	7	8	9	10	11
AA	X	X	X	X	X	X	X	X
B	X	X	X	X	X	X	X	X
C	X	X	X	X	X	X	X	X
D	X	X	X	X	X	X	X	X
E	X	X	X	X	X	X	X	X
EE	X	X	X	X	X	X	X	X

**SOUPLIER DE CONFORT**  
couleurs: noir, brun,  
blanc, beige

aussi tan  
largeurs B et D

Suppléments de \$2.00 pour grandeur 10 1/2 et 11  
Choix de sacs à main assortis

**C. BEAUSOLEIL INC.**

1036 EST, RUE ONTARIO, ANGLE AMHERST, 522-6338  
781 EST, RUE JEAN-TALON, FACE AU METRO 272-7222

# éditorial

PAUL DESMARAIS  
président du conseil d'administration  
**la presse**

ROGER LEMELIN  
président et éditeur  
JEAN SISTO éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information  
ALBERT TREMBLAY secrétaire de la rédaction  
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

# Spoliation du plus grand bien collectif

L'homme pourrait causer des pénuries alimentaires à l'échelle mondiale d'ici 20 ans, s'il continue à mal utiliser le sol, a déclaré récemment M. Mostafa Tolba, directeur exécutif du programme des Nations unies pour l'environnement. "Ce qui est fait aujourd'hui à l'environnement, a-t-il poursuivi, pourra difficilement être corrigé dans 15 ou 20 ans." Voilà un cri d'alarme qui s'ajoute à tant d'autres, mais semble laisser les politiciens indifférents. C'est ainsi que, jeudi dernier, l'Union des producteurs agricoles (UPA) du Québec lançait un appel semblable au gouvernement Bourassa pour l'inciter à légiférer contre le gaspillage des terres agricoles.

Le président de l'UPA, M. Paul Couture, a indiqué que la superficie des terres arables du Québec a diminué dramatiquement depuis quelques années. Le Québec ne possède plus, en effet, que 1,1 acre par habitant de sol cultivable, alors que, selon l'Organisation des Nations unies pour l'Agriculture et l'Alimentation, il faut un minimum de 2 acres par habitant pour assurer une sécurité alimentaire raisonnable à une population. En raison de la spéculation foncière et des achats de terres par les étrangers, a précisé M. Couture, l'agricul-

ture québécoise se trouve désorganisée par la perte constante de ses meilleurs sols. De 25 à 30 pour cent des bonnes terres au Québec seraient ainsi l'objet de la spéculation ou la propriété d'étrangers. Cette situation est beaucoup plus grave que la plupart des citoyens le croient. Le Québec, en effet, dépend, sauf pour les produits laitiers, de plus en plus de l'extérieur pour son alimentation. Il importe actuellement plus de 40 pour cent de ses aliments.

La population du monde double tous les 25 ans, mais la production vivrière demeure à peu près stable. La pression de la demande sur les produits agricoles va donc en faire croître les prix de façon irrésistible et considérable. D'ailleurs, ce processus est déjà en marche. Si l'on ajoute à cela le fait que, pour la majorité des citoyens, l'alimentation occupe, dans leur budget, le poste le plus coûteux, il ne fait pas de doute que le gaspillage des terres arables devrait les préoccuper au plus haut point. Sans compter que l'agriculture moderne est génératrice de nombreux emplois. Les consommateurs, en effet, n'achètent plus, comme jadis, à l'état brut, les produits de la ferme. Ceux-ci subissent de plus en plus de transforma-

tions qui exigent une main-d'oeuvre croissante et spécialisée. D'ailleurs, la plus grande partie du prix des aliments tient à cette manutention accrue.

Les ministres de l'agriculture qui se succèdent dans le gouvernement Bourassa sont tous d'accord sur la gravité du problème agricole. L'actuel ministre Kevin Drummond a même avoué que le relevé effectué par son ministère au cours des derniers mois démontre que le gaspillage des terres arables "dépasse de beaucoup l'envergure qu'on avait soupçonnée jusqu'alors" et "commande une intervention gouvernementale à la fois rapide et énergique". Son prédécesseur, M. Normand Toupin, était du même avis et avait promis une loi sur le zonage agricole qui n'a, évidemment, jamais vu le jour. Pourquoi alors, en dépit de toute cette manifestation de bonne foi, le gouvernement Bourassa ne fait-il rien pour protéger les terres arables? On ne devrait pas poser une telle question, puisque la réponse est connue depuis plusieurs années.

C'est que le parti libéral est actuellement faible de sa force. Il comprend, en effet, une centaine de députés qui sont à peu près autant de

lobbyistes pour qui l'intérêt général de l'agriculture passe bien après les intérêts particuliers des municipalités de leurs régions respectives. La plupart de ces municipalités sont d'ailleurs préoccupées de s'agrandir, d'attirer des industries et, par des agricoles environnantes en terrains à construire. Les constructions domiciliaires ou industrielles sont évidemment d'un rapport fiscal beaucoup plus élevé que des terres agricoles.

Cependant, il appartient à l'Etat de promouvoir le bien supérieur de la collectivité. Mais ce principe se réalise rarement dans les faits. Le bien commun est, la plupart du temps, considéré comme la somme de certains intérêts particuliers. En l'occurrence, le développement des municipalités. Une telle politique à courte vue est tout de même aberrante. Car rien n'est plus important, pour tous les êtres vivants, que la nourriture. Or, on la tire presque en totalité, directement ou indirectement, de quelques pouces d'épaisseur de terre, qui se fait de plus en plus rare pour nourrir une population de plus en plus nombreuse. Comme dirait le personnage bien connu Astérix: "Ils sont fous ces politiciens!" Ivan GUAY

## bloc-notes

### Les préoccupations de M. Clark

Dans le bref discours qu'il a prononcé mardi devant la Chambre de commerce de Montréal, le nouveau leader conservateur Joe Clark a mis en relief deux éléments qui distinguent à ses yeux le Parti conservateur du Parti libéral: une certaine conception du parlementarisme et des relations fédérales-provinciales.

Dans le premier cas le jeune leader reproche au gouvernement Trudeau de s'entourer du mystère le plus absolu et du plus grand secret quand il s'agit par exemple, des questions économiques et des orientations à prendre pour l'avenir. Il en résulte une érosion du rôle du Parlement et, par ricochet, de l'opinion publique, qui devraient normalement compter dans le choix des orientations économiques. M. Clark se plaint notamment des réponses évasives et insignifiantes apportées par les ministériels aux questions d'ordre économique qui leur sont adressées par les députés de l'Opposition, "comme si ce n'était pas nos affaires, par conséquent, des vôtres", précise-t-il.

M. Trudeau a beau affirmer, comme il l'a fait au cours de la célèbre entrevue accordée à CTV en décembre dernier, que le Parlement et la représentation directe constituent le meilleur moyen dont un gouvernement dispose pour connaître la volonté d'un pays aussi vaste et diversifié que le Canada, que ce système est le plus en mesure de lui faire connaître ce que veulent les Canadiens, en pratique M. Trudeau et plusieurs de ses collègues se comportent comme si le Parlement n'était rien d'autre qu'un mal nécessaire.

Le rôle du Parlement est court-circuité quand les ministériels réservent aux médias d'information, à qui il n'est pas interdit de mentir, les réponses ou les commentaires les plus significatifs, cependant que les députés doivent, en réponse à leurs questions se conten-

ter de propos vagues et dominés par la restriction mentale. Ce qui montre bien que le débat parlementaire, dont on aime tant vanter les mérites, a moins d'attrait que les numéros électoralistes tenus devant la presse dans les coulisses parlementaires.

Pour être juste, il faut dire que si M. Trudeau croit au système parlementaire qui est le nôtre, le Parlement le rend "impatient" parce qu'il le considère de "moins en moins utile", à cause des immenses pertes de temps qui résultent des discours qui se répètent durant des jours et des jours.

Mais on peut cependant vouloir moderniser un parlement et tâcher, en attendant, d'en tirer le meilleur parti possible, si on croit vraiment qu'il constitue encore le meilleur moyen, pour le gouvernement d'un grand pays comme le Canada, de connaître la volonté des citoyens.

Pourquoi, par exemple, le premier ministre Trudeau a-t-il choisi d'exposer son programme de contrôle des prix et des salaires, à la télévision, en octobre dernier, et d'expliquer en long et en large partout au Canada durant plusieurs semaines, et n'a-t-il jamais prononcé un discours sur la question devant le Parlement afin d'y amorcer, en bonne et due forme, un débat de fond? Pourquoi a-t-il choisi de lancer sur les ondes, et de poursuivre sur diverses tribunes, le débat sur la nouvelle société qu'il souhaitait voir s'instaurer au Canada, plutôt qu'en Chambre où se trouvent ceux qui, à son dire, sont le plus capables de faire connaître au gouvernement "la volonté du pays"?

Ce mépris de la Chambre des communes n'est-il pas le corollaire d'un certain mépris de l'opinion et de la participation publiques? Par exemple, M. Trudeau, en lançant l'idée de la nouvelle société, n'a-t-il pas invité toute la population à un large débat sur les valeurs qui devaient fonder la société canadienne

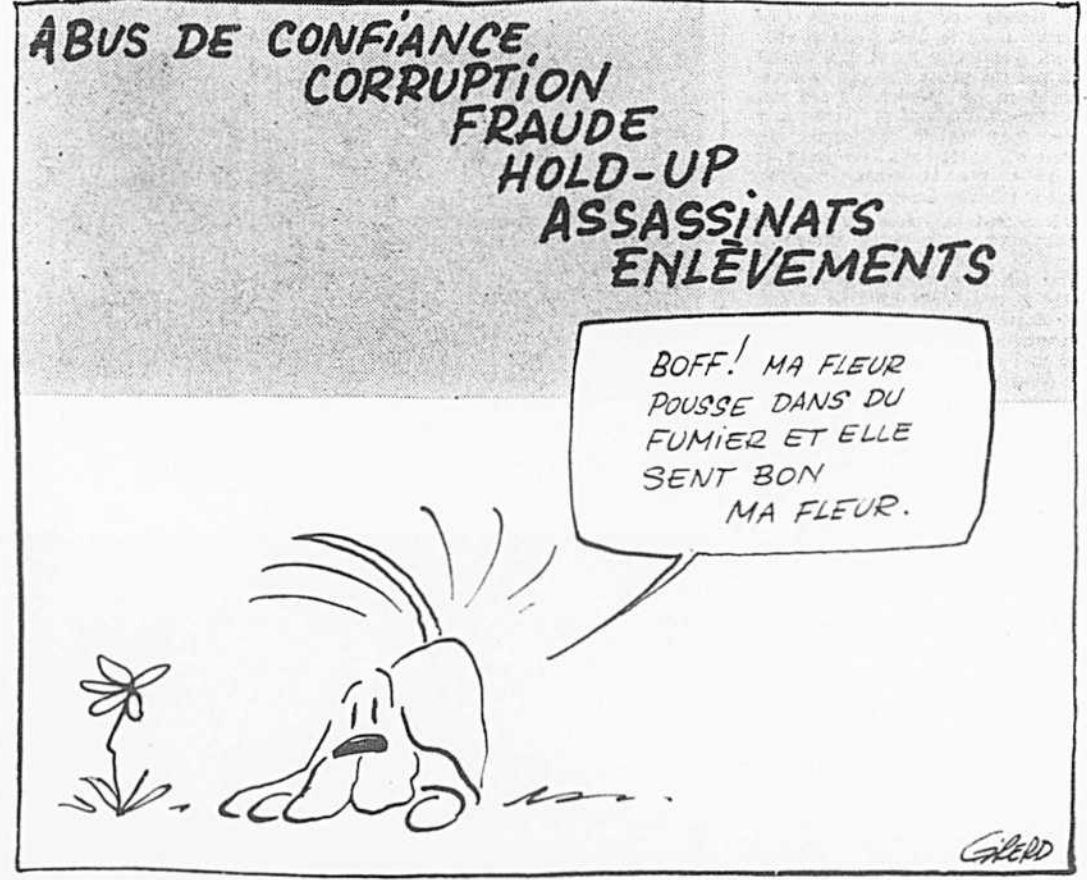
de demain? Pourtant il est demeuré coi depuis trois mois sur ce sujet, cependant qu'il est rumeur que le gouvernement soit en train de planifier en catimini cette société de demain, de connivence avec les fonctionnaires, mais à l'insu des citoyens et de leurs représentants élus en lesquels M. Trudeau voit pourtant un adjoint essentiel de nos gouvernements.

Enfin M. Clark s'en prend à la conception que se fait des relations fédérales-provinciales le gouvernement libéral, qu'il accuse de prendre des décisions unilatérales qui vont souvent à l'encontre des aspirations raisonnables ou des besoins légitimes des provinces.

Les exemples ne manquent pas qui illustrent la thèse de M. Clark. Au moment même où celui-ci parlait à Montréal, à Ottawa le ministre québécois Claude Forget exprimait la méfiance qu'il entretient à l'égard du gouvernement fédéral depuis sa décision unilatérale de revenir sur ses engagements passés et de mettre fin à sa participation aux programmes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-santé, lui qui a entraîné, parfois contre leur volonté, les provinces dans ces programmes extrêmement coûteux. Et au même moment, le gouvernement fédéral rendait public, sa nouvelle politique de l'énergie, avant même d'en avoir officiellement informé les gouvernements provinciaux. On pourrait aussi mentionner la menace de M. Trudeau de rapatrier unilatéralement la Constitution s'il ne parvient pas à s'entendre avec les provinces, et combien d'autres exemples.

Vis-à-vis deux problèmes politiques importants, M. Clark a fait preuve d'une attitude ouverte et démocratique. Ce genre de préoccupation est-il de nature à faire vibrer la fibre politique des Québécois francophones? Je n'en suis pas certain, hélas.

Marcel ADAM



### Sidbec et le problème linguistique

Dans une récente lettre à LA PRESSE (21 avril), une lectrice posait la question à savoir si Sidbec n'était pas discriminatoire envers les "nôtres" et, tout en se disant convaincue de la réussite de Sidbec sur le plan technique, en concluait notamment à la "faillite de l'entreprise sur le plan développement des cadres et d'administrateurs canadiens-français".

Je n'ai pas l'habitude de répondre à de telles affirmations, surtout lorsqu'elles sont faites par des personnes (peut-être de bonne foi) manifestement mal informées. Mais comme la question linguistique revêt un caractère très important au Québec, il me semble nécessaire de replacer certains faits dans leur contexte et de couper court à des erreurs grossières qui pourraient circuler sur cet aspect du difficile défi qu'a à relever Sidbec depuis sa création, et particulièrement depuis la prise en main de Dominion Steel and Coal Corporation (Dosco) en décembre 1968.

Sur le plan linguistique, Sidbec-Dosco, principale filiale du groupe Sidbec, est en mutation continue. Il ne faut pas perdre de vue le fait que lors de la prise de contrôle de Dominion Steel and Coal Corporation (maintenant Sidbec-Dosco), cette entreprise avait un personnel de cadres supérieurs très majoritairement constitué d'unilingues anglophones. Nous étions conscients du problème que cela soulevait. C'est après l'examen de plusieurs solutions en vue de créer un ensemble industriel et commercial de métallurgie, et suite à deux études, technique et financière, menées par une équipe de spécialistes sous la direction, que Sidbec concluait, non pas de créer de toutes pièces une nouvelle sidérurgie au Québec, mais à l'achat d'une entreprise (Dosco) ayant d'importantes installations au Québec, afin de s'en servir comme tremplin d'une sidérurgie intégrée.

Sidbec évitait ainsi d'investir de trop lourdes sommes à partir de zéro et, compte tenu d'un manque évident de tradition sidérurgique au Québec, cette acquisition permettait surtout de démarrer avec des installations en marche, en s'assurant un corps de techniciens de valeur et s'emparant d'un marché de quelque 450.000 tonnes de produits d'acier, tout en éliminant un concurrent direct. C'était là, faut-il en convenir, des avantages de première importance.

Mais revenons au problème proprement linguistique. Quand je suis devenu président actif de Sidbec-Dosco, j'ai fait allusion à deux occasions, d'une façon officielle, au problème de la langue de communication tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise. Lors d'une rencontre avec les cadres supérieurs de la compagnie, j'avais tout d'abord abordé le problème et nous avions convenu que

dans une période indéterminée, le français devait devenir de toute évidence la langue de travail dans l'entreprise. Mais il était bien évident qu'un délai de quelques années était nécessaire pour atteindre cet objectif. A une autre occasion, soit en décembre 1969, j'énonçais devant plus de 400 cadres de cette entreprise, le principe suivant: "Je crois que, tout en tenant compte de certaines réalités nord-américaines, canadiennes ou autres, dans les communications économiques et du fait que Dosco est une entreprise nationale, nous devons admettre et accepter le fait que le champ d'action de notre compagnie est au Québec et qu'il existe au Québec des particularités qui ne se retrouvent ni dans les autres provinces, ni aux Etats-Unis. La langue et la culture françaises sont probablement les plus importantes de ces particularités, et je crois que nous devons envisager carrément cette situation". Cet énoncé avait été bien reçu par les cadres de l'entreprise.

Parallèlement à la mise à la contribution de tous les employés francophones comme anglophones et autres, à l'établissement d'un complexe sidérurgique intégré au Québec (premier et impérieux objectif de Sidbec), un important recrutement de francophones s'est fait à tous les niveaux de l'entreprise, et particulièrement au niveau du personnel de cadre des bureaux administratifs et des usines. Egalement, plusieurs francophones compétents ont été promus à des postes clés. Ainsi qu'il ressort des tableaux suivants, le pourcentage des unilingues anglophones dans Sidbec-Dosco n'a cessé de décroître systématiquement depuis 1969, et un nouvel équilibre linguistique a modifié complètement la situation des francophones du Québec, tout en intégrant les compétences, de quelque origine qu'elles soient:

	Employés au Québec*	Unilingues anglais	% d'unilingues anglais
Janv. 69	2191	381	17,5%
Janv. 72	2740	296	11 %
Janv. 75	3450	293	8,5%

\*S'ajoute aux 3450 employés du Québec, environ 300 employés de l'usine d'Étobicoke, en Ontario.

	Personnel de cadre au Québec	Parlant français	Unilingues anglais
Janv. 69	583	380 (65%)	203 (35%)
Janv. 72	787	646 (82%)	141 (18%)
Avril 76	814	732 (90%)	82 (10%)

Pour ce qui est du personnel d'usine et de bureau (syndiqué) au Québec, il est constitué de plus de 93 % cent de "parlant français".

Je ne puis donc comprendre les affirmations de la signataire de la lettre mentionnée plus haut, qui faisait état de la "faillite" de Sidbec sur "le plan développement de cadres et d'administrateurs canadiens-français", et de "la faible participation des notes aux postes clés". A cette dernière affirmation, apportons la réponse suivante: en avril 1976, on peut noter que le personnel de la haute direction de Sidbec-Dosco (président, vice-présidents, adjoints du président et directeurs d'usine) est constitué de plus de 70 p. cent de "parlant français", et que le personnel de direction de deuxième niveau (directeurs, gérants, chefs de service...) est constitué de 50 francophones, 16 unilingues anglophones et 8 anglophones bilingues. Nous nous retrouvons donc aux deux premiers niveaux de direction avec une proportion de 77 p. cent de "parlant français", dont une très grande majorité de francophones. Et comme nous l'avons vu, pour l'ensemble des cadres au Québec, la proportion de "parlant français" monte à 90 p. cent. C'est là je crois une réussite élogieuse, compte tenu de plusieurs difficultés inhérentes au développement de Sidbec, notamment celle qui pose la pénurie de cadres francophones compétents dans le secteur sidérurgique au Québec.

C'est à dessein que j'utilise l'expression "parlant français" plutôt que celle de "canadien-français" telle qu'utilisée dans la lettre faisant l'objet de la présente mise au point. Je crains la xénophobie qui se cache derrière certains propos. L'appartenance "étrangers", comme se plaisent à les appeler un trop grand nombre de Québécois, représente une richesse inestimable pour tout pays. C'est le cas pour le groupe Sidbec, au sein duquel plusieurs spécialistes d'origine européenne entre autres ont accepté d'oeuvrer pour notre plus grand bénéfice. Et je puis affirmer que ces "étrangers", bien intégrés au Québec, sont plus Québécois que bien des Québécois. J'espère que ces quelques faits apporteront un éclairage nouveau et aideront à situer dans son contexte réel l'approche pragmatique et humaine qu'a dû adopter Sidbec-Dosco, face au problème linguistique.

J'ai déjà dit que ce n'était pas avec du français qu'on faisait de l'acier, mais je crois aussi qu'avec beaucoup d'imagination, de persévérance et de travail, on parvient à solutionner de façon positive à peu près tous les problèmes, y compris le problème linguistique. La création d'une sidérurgie intégrée au Québec, nouveau polo important du développement économique, est appelée à avoir un impact de plus en plus décisif à cet égard.

Jean-Paul GIGNAC  
Président directeur général  
SIDBEC

### Aveuglement tragique des Rhodésiens

En désignant, comme il vient de faire, une dizaine de Noirs à des postes de ministres et de vice-ministres dans son cabinet, le Premier ministre Ian Smith de Rhodésie n'a certes pas fait preuve d'imagination, mais il a tout de même démontré, à la face du monde, à quel point il se sentait dans ses petits souliers.

L'échec, le 19 mars dernier, après trois mois de piétinements, des négociations constitutionnelles qu'il mena avec le leader noir modéré Joshua Nkomo a probablement marqué la fin de la dernière chance en Rhodésie, et, depuis lors, M. Smith se comporte comme celui qui sent approcher le danger et qui éprouve le besoin de donner des preuves de bonne volonté, si faibles qu'elles soient. Seulement voilà: l'homme se montre prêt à concéder tout ce qu'on voudra, sauf cela justement que réclamait, en termes pourtant nets et précis, les porte-parole de la majorité noire. Il abandonne l'ombre mais accroche à la proie. Un aveuglement pareil dépasserait l'entendement si on ne pouvait lui attribuer des causes atténuantes.

Dommer expliquer une attitude dont l'inconséquence saute aux yeux de tous? Suffit-il de dénoncer l'aveuglement de M. Smith? Ne devrait-on pas aussi s'en prendre aux causes qui l'expliquent? L'expérience a démontré, en Algérie, au Congo, en Angola, que les minorités blanches d'Afrique

ont toutes eu tendance à opposer jusqu'à l'absurde, une résistance au processus d'émancipation des autochtones. Elles ont toutes cherché à retarder le plus longtemps possible l'avènement de l'indépendance des Noirs. Les Blancs de Rhodésie ne font pas exception. Ils font ce que des Français, des Belges et des Portugais avaient fait avant eux et il n'est pas facile d'amener une masse qui se sent traquée à surmonter sa peur. Or c'est une masse aveugle et paniquée de petits industriels et de petits fermiers blancs qui élit Ian Smith et le maintient au pouvoir en Rhodésie.

Vus de loin, les Blancs d'Afrique ont l'air de persécuteurs d'esclaves mais ceux de Rhodésie, comme ceux du Congo ou de l'Angola, ne se sont jamais perçus comme des tortionnaires qui l'brimaient les Noirs. Ils ont vécu, et vivent encore à l'écart, laissant les Noirs se débrouiller tout seuls, à leur rythme et selon leur tempérament. A aucun d'entre eux n'est venue l'idée qu'il lui incombait de faire partager aux Noirs le bien-être matériel et intellectuel tel qu'il le concevait lui-même.

M. Smith ne se fait probablement plus d'illusions. Ni le Premier ministre Vorster d'Afrique-Sud d'ailleurs. Ces deux hommes savent fort bien que, tôt ou tard, ils devront accepter la recommandation faite par le gouvernement britanni-

que et appuyée, hier, à Lusaka, par le secrétaire d'Etat Kissinger, soit: l'instauration de la règle de la majorité dans ces deux pays, et dans les délais les plus brefs.

Il faudrait probablement à MM. Smith et Vorster une autorité exceptionnelle pour parvenir à empêcher leurs électeurs de céder à la panique et les amener à voir qu'un gouvernement à majorité noire ne veut pas nécessairement dire un gouvernement où les Blancs n'auraient absolument plus rien à dire. On pourrait au moins essayer de garder son sang-froid et raisonner. Le pain vaut mieux que la galette, bien sûr; mais la galette vaut mieux que rien du tout, et c'est vers ce rien-du-tout qu'on s'achemine si l'on persiste à ne vouloir rien céder.

Le temps presse. Les Blancs ne peuvent plus s'illusionner et croire qu'ils peuvent encore dicter des conditions à sens unique. Ils devraient se contenter d'exiger des garanties constitutionnelles qui leur permettent de pouvoir continuer à vivre en paix en Afrique, mais rien de plus.

Nommer des Noirs, comme vient de faire M. Smith, n'est rien d'autre qu'un geste de provocation. Comme disait, hier, M. Josiah Chinamano, vice-président de l'ANC, "les Africains veulent choisir leurs propres représentants, le reste n'est que perte de temps".

Jean PELLERIN

# Sans complexe, le maire Drapeau défend sa "Place"

Monsieur Pierre Beaudry  
a-s journal "La Presse"

Cher monsieur Beaudry,  
Vous m'avez fait le grand honneur de me consacrer votre chronique quotidienne le mardi et mercredi, 6 et 7 avril. Je vous lis souvent et cette fréquentation me portait à penser que nous étions devenus amis. J'ai donc été surpris de vous trouver fâché contre moi. Des amis communs m'ont cependant dit que "en personne" (coupable) vous êtes agréable, jovial même. Vous demeurez donc un ami et nous allons bavarder sérieusement mais avec le savoir, si vous le voulez bien.

Ca me sera d'autant plus facile que nous sommes d'accord sur ce qui vous paraît être ma plus grosse faute (linguistique, évidemment). Bien sûr, j'ai toujours reconnu que "le mot place ne peut désigner un ensemble architectural". Ce n'est pas non plus ce que j'ai dit. Attention aux journaux, monsieur Beaudry, attention. Bien sûr aussi "que le sens des mots n'est pas une affaire de goût personnel". Attention, encore une fois, ces journalistes nous brouilleront. Car je n'en fais pas, ni n'en ai fait, une affaire de goût personnel.

J'ai évoqué les premiers coups du projet: l'emplacement de l'ancienne rue Benoît devait demeurer découvert d'où le nom de Place Desjardins qui avait été suggéré. Les concepteurs du projet ont dû couvrir cet espace pour le confort des personnes et leur protection contre les intempéries. Mais ils lui ont conservé la même fonction de place publique même si elle devenait une place publique couverte. J'ai déclaré aux deux ou trois mille personnes réunies en ce lieu précis que nous

ne nous trouvons tout de même pas dans un simple corridor, que le fait d'avoir couvert cette place ne lui enlève pas son caractère et que ce lieu demeurerait pour moi la Place Desjardins. Je n'ai donc pas dit et personne n'a compris que j'entendais supprimer tout le complexe pour le remplacer par une place.

Et ce n'était pas (vous avez encore été mal informé) pour "prétendre faire de l'esprit" que j'ai parlé du complexe de la Place Desjardins. J'avais déjà utilisé cette expression dans un message sérieux destiné à la publication, car je croyais, et crois encore, que le tout forme un ensemble, un complexe, autour et au-dessus d'un espace public qui n'est pas un simple corridor, qu'un simple passage, qui est quelque chose de différent qu'il faut bien identifier d'un nom.

Et cette idée m'est venue parce que j'avais lu dans le dépliant officiel publié par le "Service de la Commercialisation et des Relations publiques" de la société des promoteurs "PLACE DESJARDINS INC.": "Le Complexe sera lié fonctionnellement à la trame urbaine. Son pôle d'attraction sera une Place autour de laquelle gravitera l'homme dans ses activités quotidiennes."

On y lit aussi: "La vie de la Place sera..." et "Le Complexe Desjardins, par l'animation de sa Place et la qualité..."

Le même dépliant nous offre cette belle citation d'Ahmed Seifrouh:

"Je voudrais une maison à l'image du cœur. Des yeux en dedans, de la lumière et de la joie en dedans, de la musique et de l'ordre en dedans."

Pourquoi, cher monsieur Beaudry, rejeter une Place, "en dedans" ?

Avez-vous lu les pages consacrées à ce complexe dans quelques journaux, notamment, LA PRESSE et le Star? Leur lecture vous aiderait sûrement à comprendre ce que je veux dire. Et loin de blâmer, j'appuie.

Vous me conseillez d'aller visiter le COMPLEXE CHARRAS à Courbevoie. Je n'en vois pas l'utilité. D'abord, je vous le répète, parce que je sais et j'admets qu'un ensemble immobilier peut être décrit comme un complexe.

Et puis, votre Complexe Charras n'est pas ce que vous en pensez, de bonne foi, j'en suis sûr. Voyez plutôt.

Dans la revue L'Argus à laquelle vous référez, le titre de l'article se lit ainsi: Le Complexe "Charras" à Courbevoie.

Les guillemets n'affectant que le nom "Charras", il est clair que le mot Complexe ne fait pas partie du nom. On aurait pu tout aussi bien y lire "l'ensemble". Le mot "complexe" y apparaît comme mot commun, pas comme partie du nom propre. La preuve? La voici:

a) au premier paragraphe de l'article, on y lit: "l'inauguration du complexe (petit "c") "Charras"..."

b) au septième paragraphe de l'article: "le complexe (petit "c") Charras fut commencé..."

c) au troisième paragraphe de la quatrième colonne: "Le Sigle qui s'inscrit tout en haut de la Tour Charras..."

Tiens. L'auteur doit avoir une raison pour ne pas écrire: La Tour du Complexe Charras.

d) au dernier paragraphe du même article, on y lit ceci: "L'U.A.P. peut considérer avec fierté cet ensemble "Charras", en grande partie réalisé par..."

Ici le mot commun "complexe" a fait PLACE (oh, quel mauvais jeu de mot) à un synonyme, le mot commun "ensemble". Les deux mots "ensemble" et "complexe" sont interchangeables parce que l'un ou l'autre ne fait ni ne font pas partie du nom officiel. Ils sont des mots communs, des descriptions et non des identifications.

En toute honnêteté, j'ajouterais que le mot "Complexe" (avec grand "C") apparaît au quatrième paragraphe de l'article. Peut-être l'auteur (ou l'imprimeur) a-t-il employé un grand "C" pour la même raison qu'il a employé un grand "S" au mot "Sigle" dans l'extrait reproduit ci-haut: par distraction ?

En conclusion, le moins que l'on puisse dire c'est que l'exemple "CHARRAS" prouverait plutôt le contraire de ce que vous souhaitez. Le mot complexe ne fait pas partie du nom propre donné à "l'ensemble Charras". Trouvez-vous d'autres exemples, en France ?

Je crois devoir revenir au mot PLACE, car vous me reprochez aussi mon "obstination à refuser la correction de "Place des Arts".

Ce mot a été suggéré, il y a longtemps, par un homme que vous auriez aimé, j'en suis sûr, si vous l'aviez connu. Peut-être l'avez-vous connu. Il avait de grandes qualités et se faisait un point d'honneur de parler et d'écrire une langue aussi parfaite que possible. La seule insinuation qu'il pourrait avoir "ridiculisé" la langue française l'aurait gravement blessé. Son esprit était constamment attiré par la perfection en tout. Montréal lui doit beaucoup.

Directeur de la réalisation du projet d'une salle de concert à Montréal, et connaissant l'aménagement prévu pour l'ensemble et donc le large espace libre entre la rue Sainte-Catherine et le bâtiment principal, il avait beaucoup réfléchi et finalement il proposa "Place des Arts" pour cet espace libre et ouvert autour duquel les constructions s'élevaient avec le temps. Sa proposition fut acceptée à l'unanimité. Je ne le regrette pas. Ce n'est pas la salle qui s'appelle Place des Arts. Dès le début, la salle elle-même s'est appelée "la Grande Salle" (de Place des Arts).

Toutes les Places (ou places) dans le monde ne sont pas et ne peuvent pas être partout, chacune, une Place de la Concorde. On lit même dans le Grand Larousse encyclopédique:

"Beaucoup de places modernes ne sont que des carrefours; d'autres tendent à annexer des espaces verts". Et le Robert parle même de "placette" pour petite place.

Il ne faut pas, je crois, être plus sévère que les grands auteurs. Les langues sont vivantes ou mortes. J'opte pour une langue française bien vivante, c'est-à-dire capable d'acceptions nouvelles qui correspondent aux habitudes nouvelles, aux conceptions nouvelles rendues possibles par le progrès de la science ou de la technologie. Et je me réjouis de ne pas être seul à penser ainsi. Des gens fort intelligents, d'ici et même de France, partagent cette façon de penser.

Ce n'est pas à vous d'ailleurs qu'il faudra rappeler que le mot stade (bien d'actualité) signifie, correctement aujourd'hui, bien autre chose qu'il signifiait il y a longtemps.

Et si maintenant la technologie permet de le construire entièrement couvert, je ne vous ai jamais entendu condamner l'expression "stade couvert". Et vous avez raison de ne pas le condamner. Pourtant, le stade moderne est très loin de la "piste étroite, longue d'environ un stade (d'où son nom): 192,27 m à Olympie... entre des pentes naturelles qui complétaient des talus artificiels".

Et les expressions: jardin vitré? jardin intérieur? Et en France, le mot PALACE que l'on donne couramment à de charmants petits hôtels qui ne correspondent pas du tout à la définition du dictionnaire "grand hôtel de luxe".

Vous seriez ravi, dites-vous, si je trouvais utile de débattre cette question sur la place publique ("correctement parce que dans l'abstrait"). J'aurais voulu inviter, lorsque l'hôtel Meridien sera ouvert au public, en mai, à m'y rencontrer. Nous choisirions, dans l'un de ses restaurants, une table donnant sur la Place (au concret). Je suggère "en fin de semaine". Si vous le préférez, vous choisirez un "week-end". Sans rancune.

Le maire de Montréal  
Jean DRAPEAU



## Lettre aux profs de Laval

Syndicat des professeurs  
de Ville de Laval  
Laval-des-Rapides, Qué.

Je reçois ce jour votre "Bulletin Parallèle Secondaire" ainsi que le message aux parents de Laval. Faisant partie de la majorité silencieuse, je tiens à souligner les points suivants:

1 - Comme professeur de français, Mlle (...) pourrait au moins s'appliquer à écrire lisiblement.

2 - Nous nous foutons de vos supposés problèmes syndicaux et autres. Depuis plus de 5 ans les cours que vous donnez à nos jeunes sont en général d'une qualité que je considère tout simplement inacceptable. La plus grande preuve est qu'en français 90 % des jeunes ne savent pas écrire correctement notre langue et la parlent encore plus mal.

3 - Vous voulez nous associer à votre conflit syndical. Comment voulez-vous avoir notre sympathie lorsque vous nous foutez royalement de la formation de nos jeunes. Commencez par respecter vos engagements moraux et après nous pourrions prendre en considération vos problèmes.

Gilles DUBE  
Parent de Laval

## Controverse pascale...

La Pâque était déjà une fête du printemps bien avant Moïse. Les coutumes nomades ont influencé les rites de la Pâque juive. Israël n'a pas eu de sacerdoce organisé en clergé avant sa sédentarisation en Canaan. Tout cela ne contredit en rien l'action de Dieu que le croyant, juif ou chrétien, peut voir dans les événements de l'Exode tels que racontés dans les récits bibliques. Monsieur Jean-Paul de Lagrave, de Longueuil, ne l'a pas compris (LA PRESSE du 23 avril 1976) et s'en prend à mon article paru dans PERSPECTIVES (17 avril 1976). Il n'a évidemment lu aucun ouvrage d'ordre historique-critique sur Israël ancien. Je le renvoie, pour son information et parmi cent autres ouvrages qui arrivent aux mêmes conclusions, à R. de Vaux "Histoire ancienne d'Israël", Paris Gabalda (1971) et, du même auteur, "Les institutions de l'Ancien Testament", t. 2 Paris Cerf (1969).

Dans mon article, les poussins de chocolat revenaient au commerce et non à un rite juif, l'expression "Ancien Testament" était clairement attribuée aux seuls chrétiens et la Pâque juive, citation de la Haggadah à l'appui, était vue comme une continuité actualisation et une véritable communion à la libération historique d'Israël. Monsieur de Lagrave me fait dire tout le

contraire. Qu'on relise mon texte et qu'on juge de l'objectivité de Monsieur de Lagrave quand il prétend me résumer et se contente de citer des bouts de phrases.

Il y a des liens historiques et, pour le chrétien, des liens théologiques entre la Pâque juive et la fête de Pâques chez les chrétiens. Je crois servir le dialogue judéo-chrétien en les soulignant. Tout ouvrage un peu sérieux renseignera Monsieur de Lagrave.

Monsieur de Lagrave m'accuse de "cynisme" parce que j'écris que, pour les juifs, la Pâque "évoque le souvenir du passage de l'esclavage en Egypte à la liberté du désert du Sinaï". Là, je ne comprends vraiment rien à l'accusation portée. Mais Monsieur de Lagrave, qui prend la plume pour écrire aux journaux à chaque fois que le mot "juif" est prononcé, voit tellement d'antisémitisme partout et rend un si mauvais service à nos frères juifs en les défendant même contre ceux qui ne les attaquent pas, qu'il est bien probable qu'il suffise de dire qu'Israël a été libéré d'Egypte pour qu'on soit accusé d'en vouloir à toute la race d'Abraham.

Jean MARTUCCI  
professeur agrégé  
Faculté de théologie  
Université de Montréal

## Année scolaire ratée

M. Normand Masse  
Principal-adjoint Pavillon Saint-Gabriel  
Sainte-Thérèse, Québec  
Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 14 avril courant, m'avisant que ma fille Diane, étudiante au secondaire, devra doubler son année scolaire, tout comme 182 autres étudiants de l'école Saint-Gabriel qui n'ont pu assister aux cours depuis le 7 novembre dernier, faute de transport écolier.

Je trouve curieusement prématurée votre décision de faire doubler ma fille, même avant la reprise du transport écolier qui se fera (?) ces jours-ci, et sans connaître la qualité et la quantité d'études qu'elle effectua à domicile. Ce n'est d'ailleurs pas la votre seule erreur, puisque vous faites porter le blâme sur la grève du transport écolier au lieu d'en attribuer la cause à la source, qui est les mauvais contrats signés par des commissaires et un gouvernement fantôme et friand de patronage, causant ainsi une deuxième grève du transport en deux ans. Vous êtes lents à apprendre vos leçons ou bien vous ne voulez rien savoir. Soulignons le récent vote de nos cinq commissaires favorables à la loi 23 (...)

En réalité nos enfants n'accusent qu'un mois de retard sur leurs camarades privilégiés, puisque votre école

s'est surtout concentrée sur la révision durant les cinq mois de grève scolaire et les cours progressifs ne reprennent que le 20 mars. Sans compter que le phénomène d'école buissonnière (fraxage) fut très élevé durant la grève et bon nombre d'élevés que vous privilégiez ne sont guère plus avancés que les autres qui sont châtés sans discernement.

Alors pourquoi écarter-vous toute tentative de rattrapage, deux mois et demi avant la fin des classes, et sans consultation aucune avec les parents? Je considère donc la décision que vous annoncez unilatérale et patronale, vindicative et prématurée, anti-sociale et méprisante.

Même si ma fille rate son année scolaire, je préfère ce dur apprentissage à celui de la voir gravir les échelons de notre société ambitieuse sur le dos des enfants et des épouses de nos chauffeurs d'autobus qui dans cette société (sic) d'abondance ont droit prioritairement à se nourrir convenablement, à se vêtir chaudement, à se loger adéquatement et à vivre dignement du fruit de leur travail, même avant l'éducation. Si cet idéal vous semble irréaliste, j'ai certes mal appris mon catéchisme.

Alonzo Le Blanc  
Blainville, Québec



## Où étiez-vous, M. Castonguay?

Monsieur Claude Castonguay  
Québec  
Monsieur,

Vous venez de stigmatiser en termes non équivoques le scandale des Jeux olympiques. Bravo.

Vous avez fait ressortir que non seulement les modalités des Jeux de Montréal sont condamnables, mais que le principe même d'une telle entreprise est indéfendable au point de vue économique. Deux fois bravo.

Mais, quand la ville de Montréal a obtenu les Jeux olympiques, en mai 1970 (si je ne m'abuse), où étiez-vous donc, cher monsieur? N'étiez-vous pas l'un des ministres de Bourassa à ce moment-là, et l'un des plus prestigieux par-dessus le marché? Quand votre chef bien-aimé a écrit, le 31 janvier 1973, sa lettre célèbre à Trudeau, dans laquelle il affirmait que le Québec se portait garant de l'aventure olympique, où étiez-vous? Lorsque le gouvernement du Québec a désigné en avril 1973, à un moment où les jeux devaient coûter \$310 millions, MM. Roger T. Trudeau, Fernand Lalonde et Guy Langlois pour le représenter au comité de contrôle de Jeux olympiques, étiez-vous en vacances sur la planète Mars?

Les décisions qui ont mis en place la catastrophe olympique ont toutes été

prises à une époque où vous étiez l'un des principaux ministres de Bourassa. De plus, tous les Québécois qui ont une tache sur les épaules savaient depuis longtemps que Drapeau est un mégalo-mane dangereux. Pourtant, le gouvernement dont vous faisiez partie a accepté de couvrir de son aile la folie du maire de Montréal. Ignorez-vous à ce moment-là que "les Jeux olympiques ne servent pas à attirer des capitaux, non plus qu'à développer l'industrie" (vos propres paroles selon LA PRESSE du 1er avril)? Cependant, vous n'avez pas démissionné. C'est donc que vous approuviez les gestes du gouvernement dont vous étiez membre.

Que vous veniez aujourd'hui vous laver les mains de vos erreurs en parlant des Jeux olympiques comme d'un scandale dont seul Drapeau serait responsable m'apparaît comme la répétition du geste de Pilate.

De grâce, cher monsieur, si vous n'avez pas le courage de reconnaître vos responsabilités dans cette catastrophe pour laquelle la collectivité québécoise va suer sang et eau pendant des décennies, ayez au moins la décence de vous taire et cessez de pontifier.

Docteur Jacques BOULAY  
Sainte-Foy

# LEONARD

**Barker**  
of Earl's Barton

Le souci du détail caractérise la fabrication des chaussures Barker. Formé et fini à la main, chaque paire est le résultat d'un soin particulier.

Fabriquée en Angleterre en chevreau souple tan ou noir.

Largeurs: AA, B & D.  
Pointures 6 à 13.

**\$70.00**

AUTRES SOULIERS POUR HOMMES EN POINTURES JUSQU'À 14. LARGEURS À PARTIR DE AA.

Pointures: 12 1/2 à 14  
\$4.00 en sus.

PLACE BONAVENTURE 878-1140

COMPLEXE DESJARDINS 288-3435

## J. R. LÉONARD

# Grève générale à l'Hydro demain

par Jean-Paul SOULIE

Les travailleurs de l'Hydro-Québec, membres du Syndicat de la fonction publique (FTQ) ont décidé d'organiser un débrayage général de vingt-quatre heures pour demain. Cette action s'inscrit dans la série de grèves tournantes que les syndiqués de l'Hydro ont déclenchées depuis cinq semaines. M. Claude Morrisset, chef négociateur des trois groupes de syndiqués en cause, a cependant mis le gouvernement Bourassa en garde contre les effets de l'attitude rigide que maintient la partie patronale depuis le début

des négociations, en novembre dernier. "Jusqu'à présent, a dit M. Morrisset, les syndiqués ont déclenché des actions qui ne touchaient pas la population, parce que les services essentiels étaient assurés. Mais si le gouvernement ne veut pas négocier, les travailleurs de l'Hydro vont devenir méchants."

Les syndiqués de l'Hydro notent que depuis le 19 décembre dernier, date de la demande de conciliation, aucun progrès n'a été réalisé dans le dossier des négociations. Les clauses normatives ne sont pas encore réglées, et selon les représentants syndicaux, il

apparaît clairement que l'Hydro veut enlever certains avantages acquis par les travailleurs, au cours des négociations antérieures. Le fait que les syndiqués réclament la parité salariale avec leurs collègues de l'Hydro-Ontario, ce qui correspond à 35 pour cent d'augmentation pour la première année d'un contrat de deux ans, ne fait pas encore partie des discussions effectives. Le blocage portant surtout sur les questions de sécurité de salaire.

"Malgré les promesses faites l'an passé par l'Hydro-Québec, a déclaré M. Morrisset, il est clair que les con-

trats pour l'entretien du réseau accordés à des entrepreneurs privés sont de plus en plus nombreux."

Cette pratique prive les travailleurs de l'Hydro de plusieurs possibilités de promotions, et finalement, coûté plus cher. "C'est un véritable nid à patronage", a dit M. Morrisset.

De plus, les employés de l'Hydro qui sont appelés de plus en plus souvent à travailler avec des entrepreneurs privés craignent les dangers que le manque de respect des normes minimales de sécurité des firmes privées leur font courir.

## Lois anti-ouvrières

Notant que les salaires payés dans les entreprises privées sont supérieurs à ceux de l'Hydro, les représentants syndicaux ont situé le débrayage de vendredi prochain dans le cadre de la lutte des travailleurs contre les lois "anti-ouvrières", comme le bill 64. Quant à la loi C73, qui plafonne les augmentations salariales, les syndiqués de l'Hydro la considèrent comme nulle.

Les travailleurs de l'Hydro brandissent maintenant la menace de grèves "méchantes", contrairement aux dé-

brayages qu'ils ont décidé jusqu'à maintenant.

Dans un télégramme qu'ils ont envoyé au premier ministre Bourassa, les syndiqués de l'Hydro notent qu'ils n'ont pas "pris la population en otage" comme le déclare la propagande gouvernementale, mais qu'au contraire, ils ont assuré les services essentiels pour que le public ne souffre pas de leurs actions.

Ils constatent qu'aucun progrès n'ayant été réalisé dans leur négociation, ils se verront dans l'obligation de prendre des mesures plus énergiques.

## CEGEPS...

SUITE DE LA PAGE A 1

proposait hier soir la nomination d'un "conciliateur spécial", dont le mandat, selon le président Paul Pleau, serait de rapprocher les parties au cours des 30 prochains jours, à la manière d'un "médiateur".

Fait à noter, le ministre Parent, qui semblait avoir exclu l'idée d'imposer des décrets pour mettre un terme à ces négociations, a déclaré hier: "Je n'ai jamais rejeté le décret mais c'est la dernière instance." Le président de la Fédération des commissions scolaires, M. Hubert Lavigne, confiait pour sa part à LA PRESSE qu'il souhaitait un moratoire de 10 jours pour pouvoir reprendre les négociations. "Nous, on est prêt à aller au fond du baril. On est prêt d'aller aux offres finales. Si au bout de dix jours on n'entrevoit aucun espoir de règlement, ça pourrait être une indication qu'ils veulent un décret", a-t-il dit.

Ces différentes décisions et prises de position de la partie patronale n'auront cependant pas convaincu le Front commun de ne pas débrayer aujourd'hui, sinon la CEQ qui, ayant entrepris des pourparlers exploratoires avec le gouvernement, veut aller voir aujourd'hui aux tables de négociations quelles pourraient être les offres précises du gouvernement.

"Nous avons eu des pourparlers sur la tâche et la sécurité d'emploi (dans les commissions scolaires) mais nous n'avons pas eu d'indications sérieuses et précises des offres gouvernementales. Cela pour-

rait cependant se faire à la table de négociations et on est décidé d'y aller voir", a dit hier soir au nom du Front commun le coordonnateur de la CSN, M. Jacques Desmarais.

La CEQ peut maintenant retourner aux tables de négociations puisque la question des lock-out, qu'elle posait comme condition préalable, est maintenant réglée. Toutefois, le Front commun n'a pas l'intention d'accepter le moratoire exigé par la Fédération des commissions scolaires, et le refus de cette dernière de se présenter aujourd'hui à la table pourrait empêcher la tenue de négociations officielles.

Quant aux offres "globales et définitives" des cégeps, le Front estime qu'elles sont "nettement insuffisantes quant à la tâche" et trouve que le reste peut servir à poursuivre les négociations. Aux affaires sociales, le Front reproche au gouvernement de ne pas respecter certains droits acquis. C'est en invoquant ces raisons que le Front a annoncé tôt ce matin le débrayage de 48 heures dans les cégeps et les hôpitaux. A moins d'un déblocage exceptionnel dans les négociations, les enseignants se joindront demain au mouvement syndical de débrayage "pour protester contre les lois répressives". On ne s'attend cependant pas, au Front commun, à ce que beaucoup de syndiqués du secteur privé emboîtent le pas. Il est à prévoir que le débrayage général de vendredi entraînera une rupture générale des négociations, laquelle pourrait bien durer jusqu'à lundi, a indiqué hier à LA PRESSE une source gouvernementale.

## ACCUSATIONS...

SUITE DE LA PAGE A 1

béral du Canada. Elle a été retracée par les enquêteurs lorsqu'ils ont épluché les papiers personnels du sénateur Giguère, saisis en rapport avec l'affaire Sky Shops.

A l'occasion de leurs recherches, les experts de la Brigade des délits commerciaux ont d'ailleurs interviewé les six importants financiers concernés afin d'établir les circonstances exactes ayant entouré le versement de ces contributions.

Rejoint, hier soir, dans un hôtel de Toronto, le président de la Banque Royale, M. W. Earle McLaughlin, a déclaré qu'il n'était pas dans les habitudes de sa société de discuter publiquement des contributions politiques.

Interrogé à savoir si l'entreprise qu'il dirige avait déjà remis des fonds au sénateur Giguère, M. McLaughlin a répondu laconiquement: "Le sénateur n'est jamais venu dans mon bureau et, au meilleur de ma connaissance, je ne l'ai jamais rencontré. M. Giguère ne m'a jamais demandé quelque argent que ce soit. Je n'ai pas à révéler personnellement l'identité des "bagmen" des partis politiques", a-t-il ajouté en riant.

En terminant, M. McLaughlin a refusé de préciser à LA PRESSE la nature des questions qui avaient été abordées, il y a quelques semaines, lors d'une visite à ses bureaux de la Place Ville-Marie de deux enquêteurs de la GRC chargés de l'enquête Sky Shops.

## Remous politiques

Les nombreux événements qui

ont marqué cette affaire, depuis qu'elle a été dévoilée en Chambre par le député conservateur Elmer Mackay, ont perturbé les milieux politiques tant fédéraux que provinciaux, au Québec.

Le principal coup d'état est survenu le 20 avril dernier alors que la GRC décidait de déposer des accusations contre les présumés conspirateurs de l'affaire Sky Shops en Ontario plutôt qu'au Québec. Outre le sénateur Giguère, le président de la ligue Nationale de hockey, les hommes d'affaires Louis Lapointe, Gordon Brown et James Lavery ont été traduits en Cour criminelle.

L'enquête préliminaire dans cette affaire doit avoir lieu le 21 juin prochain devant un juge d'Ottawa. Les prévenus sont accusés d'avoir conspiré entre eux pour donner ou accepter un pot-de-vin, en vue d'obtenir des faveurs particulières, soit le renouvellement, jusqu'en 1980, du bail de la boutique franc de port de la société Sky Shops Export, à l'aéroport de Dorval.

Réagissant avec une vigueur que le public ne lui connaissait pas jusqu'ici, le solliciteur général du Québec, M. Fernand Lalonde, a accusé la Gendarmerie royale d'avoir doublé les autorités québécoises en logeant les accusations en Ontario.

La préenquête qu'il a ordonnée peu après le changement de venue de la GRC a débuté lundi, à Montréal, devant le juge Maurice Rousseau. Elle se poursuit toujours à huis clos et même le procureur du sénateur Giguère, Me Bruno Patras, ne peut y assister.

## RAPPORT...

SUITE DE LA PAGE A 1

eu affaire qu'à la police. Il est mort d'un traumatisme crânien et des suites d'un hématome au niveau de la tempe gauche, selon toute apparence à la suite d'une chute. Je trouve ça troublant. Il y a eu un appel d'un citoyen à la police pour qu'on vienne chercher un homme tombé par terre, dans une cave. Il avait de la misère à marcher et on a passé un diagnostic: on l'a cru en état de boisson. Moi, j'ai la preuve que M. Kiernan n'était pas en boisson. Je veux entendre les ambulanciers. Ce n'est pas un verdict qui se rend sans réflexion. Je veux savoir pourquoi on ne l'a pas fait transporter à l'hôpital avant. On l'a fait transporter à l'hôpital pour faire constater le décès", a souligné le coroner.

Me Héroux a repris, à l'intention des policiers en cause: "La négligence criminelle, ça se définit comme une insouciance dérangée et téméraire à l'égard de la vie d'autrui, selon le code pénal. Je veux savoir la vérité."

Le propriétaire du magasin sis au 150 est, avenue des Pins, M. Philippe Bourque, a déclaré qu'il connaissait M. Kiernan depuis assez longtemps et que celui-ci était épileptique. Il l'avait fait passer à l'arrière, ce jour-là, pendant

qu'il parlait à des clients, à la caisse. Soudainement, il a entendu un bruit. Il est allé voir et, dans la cave, à laquelle on accède par un escalier de huit marches, M. Bourque a trouvé M. Kiernan inanimé, à une douzaine de pieds de l'escalier. "Il avait quelque chose de blanc à la bouche", a-t-il dit, avant de mentionner qu'il était épileptique et membre des vétérans.

Les policiers Pierre Léonard et Gaston Lafrance se sont amenés, rejoints plus tard par d'autres de leurs collègues. En tout, quatre policiers ont aidé la victime à remonter puis, au lieu de le laisser dehors, pour son bien, ils l'ont inculpé d'avoir été trouvé gisant ivre et l'ont amené en cellule.

D'autres policiers sont venus témoigner et ont dit que pour eux, il était en boisson. Y compris ceux qui avaient à visiter régulièrement les cellules, au poste 4 et au quartier général, soit René Rondeau, Jean-Guy Comtois, R. Constantineau.

M. Kiernan a d'abord été placé dans une cellule seul parce qu'il était "plus ivre que les autres". Ça, c'est au quartier général de la police, rue Bonsecours. En plus, on sait que M. Kiernan était sur les listes des personnes arrêtées durant cette soirée, mais nul ne se souvient de lui, sinon qu'il était "en boisson"...

# On veut dramatiser le conflit... en Angleterre

par Mariane FAVREAU

Le syndicat des enseignants protestants St. Lawrence-Richelieu envoie deux émissaires outre-mer, plus particulièrement en Angleterre et en Ecosse, pour informer le public des coûts sociaux et politiques des Jeux olympiques et de leurs répercussions sur l'enseignement au Québec, et dénoncer la loi 23.

Les deux émissaires, MM. Jim Thyer et Paul Jones, donneront une série de conférences de presse sous les auspices du Syndicat national des professeurs de Grande-Bretagne dont l'une, le 1er mai, est déjà convoquée pour la presse internationale.

"Il ne s'agit pas de saboter les Jeux, précise le président, M. Rudy Lovell, mais de montrer la relation qui existe entre l'éducation et l'économie. Nous voulons surtout mettre de la pression sur le gouvernement Bourassa."

Si on a choisi d'aller dénoncer la loi

23 et l'attitude du gouvernement dans les négociations d'abord dans la mère-patrie, ce n'est pas un hasard. La loi 23 a suscité chez les protestants du Québec une réaction viscérale et ce qu'elle est jugée contraire à tous les principes démocratiques qu'on tient de l'Angleterre (en particulier la présomption de culpabilité).

Aussi y a-t-il plus qu'un symbole en allant dénoncer là-bas cette loi spéciale, en cherchant l'appui d'organisations internationales de professeurs et de travailleurs et en voulant corriger "la publicité trompeuse du gouvernement". On estime que les Britanniques seront particulièrement choqués.

Mais ce n'est là que le début d'une campagne internationale, assure le président Lovell qui logne également du côté de New York "où Bourassa va chercher son argent".

A Glasgow qui brigue les Olympiques de 1984, on mettra en garde les professeurs sur le sort qui les attend:

ils auront peut-être, comme les enseignants du Québec, à en porter le fardeau.

Cette "internationalisation" du conflit de l'enseignement québécois est une initiative du syndicat St. Lawrence-Richelieu (650 membres), approuvée par l'association provinciale des enseignants protestants (PAPT). Le syndicat est prêt à renoncer à sa dénonciation internationale si l'impasse des négociations se dénouait d'ici samedi, date du départ des deux professeurs.

De son côté, la PAPT demande au gouvernement une ronde intensive de négociations sur la tâche et la sécurité d'emploi. Une évaluation sera faite ce soir des progrès accomplis.

Quant aux anglo-catholiques de la PACT, ils ont débrayé hier après-midi pour protester contre l'absence de négociations. Ils n'ont pas l'intention de se plier à l'ultimatum de la Fédération des commissions scolaires et de cesser tout harcèlement.

Pendant ce temps, les représentants

de plusieurs syndicats comparaisaient au palais de justice de Montréal pour répondre à l'accusation d'avoir violé la loi 23 interdisant tout débrayage. Plaidant non coupables, ils subiront leur procès ultérieurement.

Certaines commissions scolaires qui se sont déclarées pour le retrait de la loi 23 et n'ont pas envoyé de rapport circonstancié aux procureurs du gouvernement, s'étonnent que leurs syndicats d'enseignants soient tout de même poursuivis, alors que d'autres ne le sont pas.

D'autre part, la commission scolaire de Sainte-Foy vient à son tour de demander à la Fédération des commissions scolaires de retourner aux tables de négociation sans condition.

Elle demande surtout au gouvernement de "donner lui-même l'exemple de la justice et de la modération" et de suspendre toutes les poursuites découlant de la loi 23 et de déposer des offres de règlement sur les points majeurs de la négociation.

## KAYVAN VENTE DE RÉNOVATION

Somptueuse chambre... création

Stanley  
of Mead Company



Contemplez Citadel... fermez les yeux, et vous évoquerez sans peine armures scintillantes et cavaliers aux montures richement carapaçonnées, toques emplumées et gantes dames en habits de cour...

Ce mobilier allie la grâce et l'élégance qui faisaient le charme de la grande période de la noblesse européenne.

Les arcades reprennent le motif de la Chapelle de Charlemagne en Angleterre.

L'élégance classique se retrouve dans les montants fuselés et carrés, dans les délicats motifs de feuilles qui décorent les angles des tiroirs, dans la ferronnerie de style, les glaces biseautées et le délicat grillage elliptique.

Ce charme est encore rehaussé par un luxe fini.

Si vous cherchez un mobilier exclusif, "Citadel" sera le choix tout indiqué...

- COMMODE 81 x 21 x 32" de haut
- BONHEUR DU JOUR 39 x 21 x 75" de haut
- CHIFFONNIER 26 x 16 x 23" de haut
- MIROIRS JUMELÉS — hors-tout 26 x 50" miroir seul 16 x 42" de haut

• TÊTE DE LIT DÉCORATIVE  
Pour très grand lit  
Disponible en 60"  
Nuances — Vert algue, cognac, bleu cristal

Prix cour. \$2837.<sup>00</sup>

SOLDE \$2199.<sup>00</sup>

Chez Kayvan, vous pouvez vous promener tout à loisir... aidés dans votre sélection par un personnel compétent et extrêmement courtois... parmi des salles d'exposition magnifiquement décorées. Et vous n'aurez pas à subir l'atmosphère étouffante des entrepôts. Votre mobilier Kayvan sera livré et mis en place sans frais. Tout est inclus.

AMEUBLEMENTS

# Kayvan

le juste milieu entre l'extravagance des salles d'exposition et la confusion qui règne dans les entrepôts.



4646 avenue du Parc — côté ouest, juste au nord de la montagne 273-9901  
STATIONNEMENT GRATUIT, STATION GULF, PORTE VOISINE DE KAYVAN  
CENTRE DES SOLDES: 844 boul. Taschereau à Greenfield Park 678-9981  
lundi à mercredi jusqu'à 18h, jeudi et vendredi jusqu'à 21h, samedi jusqu'à 17h.

# Trudeau - Tindemans: échange de vues passionnant sur l'Europe

par Jean PELLETIER  
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Pendant près de deux heures et demi les premiers ministres Trudeau et Tindemans se sont rencontrés hier après-midi afin de faire le point sur une foule de questions internationales mais plus particulièrement pour discuter des liens contractuels du Canada avec la communauté économique européenne (CEE).

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachern, rencontrait pendant ce temps son homologue belge le ministre René Van Elsdande, afin de discuter de l'état des relations bilatérales entre la Belgique et le Canada.

Selon un conseiller du premier ministre Pierre-Elliott Trudeau, la rencontre entre les deux hommes fut en fait un échange de vues passionnant sur les relations politiques et économiques entre les pays européens.

M. Tindemans, un des principaux alliés du Canada dans la négociation des liens contractuels avec la CEE, a rendu compte à M. Trudeau de l'état actuel des négociations. Il ne semble y avoir pour l'instant aucun obstacle à la conclusion des accords qui pourraient se matérialiser à la fin de juin.

M. Tindemans, dont on dit qu'il est le plus européen des chefs d'Etat, a par ailleurs fait des recommandations au premier ministre Trudeau sur ce que devrait faire le Canada dans les négociations en cours avec la CEE.

C'est au chapitre des relations économiques que des progrès doivent être faits dans les présentes négociations puisqu'il semble que du point de vue strictement politique, l'Europe des neuf est acquise à l'entrée du Canada sur une base contractuelle.

Le pétrole canadien est donc un élément important des discussions en cours. Plusieurs pays du Marché commun sont en effet inquiets du précédent que pourrait provoquer l'entrée du Canada qui maintient deux prix du pétrole selon que ce dernier est vendu à l'intérieur de ses frontières ou à l'étranger. A partir du moment où la Norvège et l'Angleterre exploi-

rent leur propres puits de pétrole ils pourraient être tentés d'adopter l'attitude canadienne.

Toujours au sujet du pétrole les deux premiers ministres ont discuté de ce que pourrait être la politique américaine après les prochaines élections présidentielles.

Les deux hommes se sont interrogés sur l'éventualité d'une baisse du prix du pétrole américain — maintenu haut jusqu'à maintenant dans le cadre d'une politique d'auto-suffisance — et ce à cause de pressions électorales.

MM. Trudeau et Tindemans ont par ailleurs discuté du voyage du secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger en Afrique, voyage qui prend une signification toute particulière à la suite de l'intervention cubaine en Angola.

A ce sujet M. Trudeau a fait part à son homologue belge de ses entretiens avec le premier ministre Fidel Castro. La question anglaise préoccupe M. Tindemans, compte tenu des relations économiques très étroites qu'entretient la Belgique avec son ancienne colonie le Zaïre.

Les discussions entre MM. MacEachern et Van Elsdande ont surtout porté sur la coopération industrielle entre les deux pays. Il a été notamment question de programmes conjoints d'investissement dans des industries canadiennes ainsi que de la mise sur pied d'usines conçues en fonction de priorités industrielles communes aux deux pays.

Le ministre Van Elsdande a par ailleurs fortement insisté auprès de son homologue canadien afin d'obtenir les droits d'atterrissage à l'aéroport de Toronto pour la ligne aérienne Sabena. Cette compagnie n'a pour l'instant qu'une liaison Bruxelles-Mirabel. Plusieurs compagnies européennes, étant donné l'ampleur du marché torontois, souhaitent obtenir ces droits du gouvernement canadien. Il s'agit surtout d'Air France et d'Alitalia. M. MacEachern a refusé de s'engager, se contentant de répondre au ministre belge que le trafic aérien de Toronto était très congestionné. M. Elsdande doit rencontrer le ministre Otto Lang à ce sujet aujourd'hui.

Les deux hommes d'Etat ont enfin abordé la question des relations commerciales entre la Belgique et le Canada. La balance des paiements est pour l'instant à l'avantage du Canada qui soulignerait par ailleurs diversifier ses exportations qui, jusqu'à maintenant, se limitent surtout à des matières premières. Le Canada souhaiterait accroître les exportations de ses produits manufacturés.

La rencontre d'hier a été à ce point fructueuse que les deux hommes pourraient réaménager leur horaire prévu pour aujourd'hui afin de poursuivre leurs entretiens. M. Tindemans doit se rendre demain à Québec puis en Alberta et dans les Territoires du Nord-ouest.

## Raymond Poulin passe à l'UN

Ex-membre du Rassemblement des citoyens de Montréal, ex-membre du Parti québécois, le conseiller Raymond Poulin a joint hier les rangs de l'Union nationale.

M. Poulin a à toutes fins utiles été chassé du RCM et battu comme président du PQ dans un comté de Montréal.

Dans un communiqué remis hier, M. Poulin dit qu'il a été reçu avec enthousiasme et compréhension par l'UN et se battra désormais contre "l'aplâtrisme du régime libéral et l'aventurisme du Parti québécois."

# 60 ans ou plus?

# 6 services bancaires gratuits (et plus!)



Le Programme Troisième âge:

Demandez tous les détails à l'une de nos succursales.



l'équipe d'experts à l'esprit ouvert.

# VENTE 2 POUR 1!

Fournisseur officiel des Jeux Olympiques de 1976

Interlux émail semi-lustré une couche



\$18.95 (pour 2 gals.)

Interlux latex satin une couche blanche



\$16.95 (pour 2 gals.)

Interlux latex semi-lustré

\$17.95 (pour 2 gals.)

Interlux peinture d'extérieur une couche

\$18.95 (pour 2 gals.)

Interlux sous couche pour émail

\$14.95 (pour 2 gals.)

Interlux Finis pour planchers Gris argent / Gris pierre

\$16.95 (pour 2 gals.)

Interlux Émail semi-lustré

\$16.95 (pour 2 gals.)

Pinceaux 2/\$2.49  
Rouleaux avec plateau métallique \$3.19 l'ensemble



Interlux latex satin

\$14.95 (pour 2 gals.)



\*Basé sur le prix de détail suggéré pour une unité. Peinture Internationale (Canada) Limitée ne prétend aucunement que la peinture Interlux n'a pas été ou ne sera pas vendue à des prix inférieurs au prix de détail suggéré. Le remplissage des contenants des peintures à teinter tient compte du colorant à ajouter.

## Interlux

FERRONNERIE CHARBONNEAU LTEE  
0850, rue Charlevoix  
Montréal 932-7625

MILLER PAINT CO  
274, Fairmount W  
Montréal 273-3022

FERRONNERIE H. DAGENAIS & FILS  
914, ouest rue Notre-Dame  
Montréal 866-4921

FERRONNERIE OCTAVE HUDON  
227, est rue St-Zotique  
Montréal 277-8233

FERRONNERIE BERNARD LEMIRE & FRERES  
951, est rue Mont-Royal  
Montréal 527-2761

FERRONNERIE DELORMIER INC  
2129, est rue Mont-Royal  
Montréal 521-6741

QUINCAILLERIE JEAN-PIERRE ENR  
4810, rue Charlevoix  
Montréal Nord 322-6922

ANTOINE GERVAIS  
1974, est rue Jean-Talon  
Montréal 728-4851

A. VOGEL HARDWARE  
5214, boul. St-Laurent  
Montréal 277-1889

FERRONNERIE LAURENDEAU LTEE  
5911, Laurendeau  
Montréal 766-9159

LEONARD VEILLEUX BOIS & MATERIAUX  
DE CONSTRUCTION LTEE  
245, chemin Beauce  
Beauharnois 429-4691 429-4860

PAUL MEUNIER  
2052, rue Bourgogne  
Fort Chambly 658-1233

FERRONNERIE DESJARDINS HARDWARE  
1400, rue Notre-Dame  
Lachine 637-3162

J. H. Janelle Ltee Matériaux de Construction  
395, rue St-Jacques  
Naperville 246-3343 347-3080

GUY COUSINEAU  
625 A, Boul. Iberville  
Repentigny 581-7411

FERRONNERIE LEMIEUX (ST-HUBERT)  
Hardware INC.  
3949, montée St-Hubert  
St-Hubert, Cte Chambly 676-2881

MEUNIER & FRERES  
rue Bedard  
St-Jean-Baptiste, Cte Rouville 467-2322

GUY POUDETTE  
308, boul. Richelieu  
St-Mathias, Cte Rouville 658-2131

QUINCAILLERIE CARDINAL HARDWARE  
2558, rue Rouen  
Montréal 527-4181-82

FERRONNERIE RAPIDES LTEE  
359, ouest, boul. des Prairies  
Laval des Rapides

Ville de Laval 659-8090

QUINCAILLERIE JEAN GUY ENR  
157, rue St-Louis  
Ville Lemoyne 671-6694

DAIGLE & PAUL LTEE  
101, Alexandre-Taschereau  
Candiac 659-6444-45 866-4441-42

QUINCAILLERIE VALIQUETTE INC.  
1915, boul. des Laurentides  
Vimont, Ville de Laval 667-1270

## SAM the Record Man

LE PLUS GRAND ET LE PLUS CONNU DISQUAIRE AU CANADA

Samedi le 1er mai 9 h a.m. seulement

Lundi le 3 mai 9 h 30 a.m. seulement

**PAGLIARO**  
"LOUISE" — J'entends frapper — Lucille et 7 autres  
Quantité limitée — Un par adulte

**2.99**

**GINETTE RENO**  
"COLLECTION" — La dernière valse — T'es mon amour, t'es ma maîtresse et 18 autres. Quantité limitée — Un par adulte.

**3.99**

**MICROSOLONS STEREO EMBALLAGE ORIGINAL SCILLE PRIX COURANT 7.29**

**3.99**

**SWEET**  
"GIVE US A WINK" — Action — White Mice et 7 autres  
**CHEZ SAM SEULEMENT 3.99**

**BARBRA STREISAND**  
"CLASSICAL" — Debrahy — Handel — Schumann et autres  
**CHEZ SAM SEULEMENT 4.99**

**PINK FLOYD**  
"DARK SIDE OF THE MOON" — Money — Time et 8 autres  
**CHEZ SAM SEULEMENT 3.99**

**8 PISTES et CASSETTES seulement 4.99**

TITRES ASSORTIS — JUSQU'À L'ÉPUISEMENT DU STOCK

**ROLLING STONES**  
"STICKY FINGERS" — Brown Sugar — Bitch et 8 autres  
**CHEZ SAM SEULEMENT 3.99**

**ROLLING STONES**  
"HOT ROCKS" — Sympathy for the devil — Paint it black et 18 autres  
**CHEZ SAM SEULEMENT 7.99**

**ROLLING STONES**  
"BLACK AND BLUE" — Fool to cry — Hot stuff et 6 autres  
**CHEZ SAM SEULEMENT 3.99**

**POINTES DIAMANT C'EST PLUS SÛR** Garantie entière d'un an chez SAM seulement **3.99** Des pointes fines comme en lance Sam lui-même.

**ATTENTION**  
Fervents de musique classique et jazz! Vaste choix de disques à bas prix, disques simples et coffrets. **3.99** le disque

Ces disques seront offerts au prix annoncé jusqu'à l'épuisement de la marchandise vend le 30 avril, sam. le 1er mai et lundi le 3 mai. Un de chacun par client.

**OUVERT**  
LUNDI - MERC.: 9h30 à 6h  
JEUDI et VEND.: 9h30 à 9h  
SAMEDI: 9h à 5h

**399 ouest, rue SAINTE-CATHERINE**

# Aidez ces gens à se jeter dans le pétrin.

Nous n'hésitons pas à nous jeter dans le pétrin, partout où on a besoin de nous. Dans les quartiers pauvres et les prisons. Parmi les gens âgés et les déshérités.

Ce n'est pas toujours plaisant. Mais cela doit être fait. Nous avons besoin d'aide. Contribuez à notre campagne de souscription. Vos dons nous aident à nous jeter dans le pétrin et, par la même occasion, à tirer un tas de gens hors du pétrin.



**Si vous n'avez pas besoin de nous, nous avons besoin de vous.**

L'objectif du grand Montréal à \$477.000 du 1er au 15 mai. Envoyer contributions à: QUARTIERS GÉNÉRAUX DE L'ARMÉE DU SALUT, 1255, RUE UNIVERSITY, SUITE 627, MONTREAL H3B 3V9 TEL. 661-6304



Contribuez à notre campagne de souscription.

## Un guerre de la morue dans le golfe du Saint-Laurent?

OTTAWA (d'après CP) — Il est à craindre que le Canada ne connaisse sous peu sa propre guerre de la morue, mais cette fois, le champ de bataille sera le golfe du Saint-Laurent, et non la haute mer.

Les pêcheurs des côtes nord-est et sud-est du Nouveau-Brunswick ont demandé au ministre des Pêcheries Romeo LeBlanc d'instituer une enquête immédiate sur le nombre inhabituellement élevé selon eux de chalutiers de Nouvelle-Ecosse et de Terre-Neuve qui pêchent actuellement la morue dans le golfe.

Le député libéral de Gaspé, M. Alexandre Cyr, a déclaré que, d'après certains pêcheurs du Nouveau-Brunswick, si des mesures ne sont pas prises dans les plus brefs délais pour mettre fin à la pêche à la morue par ces chalutiers, "une guerre va éclater dans le golfe". Ces mêmes pêcheurs lui auraient dit qu'ils allaient apporter des carabines avec eux et qu'ils n'hésiteraient pas à en faire usage pour mettre fin à ces agissements.

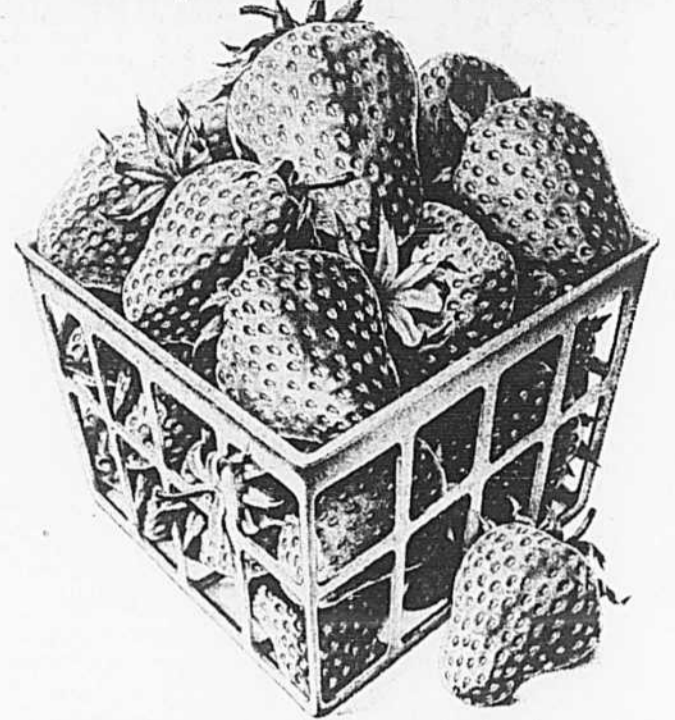
### Pêche au rouget

Les chalutiers se sont rendus dans le golfe après que M. LeBlanc eut fermé la pêche au rouget aux pêcheurs de Nouvelle-Ecosse et de Terre-Neuve, au début du mois. Il avait alors souligné qu'ils avaient pris leur part et qu'il fallait en laisser aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick et de Gaspésie, dont les bateaux plus petits ne pouvaient affronter les glaces comme les chalutiers.

M. Cyr a fait remarquer que les chalutiers, s'ils poursuivaient leurs activités, allaient détruire la saison de frai de la morue dans la Baie des Chaleurs, ce qui nuirait considérablement aux pêcheurs de Gaspésie autant qu'à ceux de l'ouest de Terre-Neuve, des îles de la Madeleine et de l'île du Prince-Edouard.

Un porte-parole du ministère des Pêcheries a déclaré pour sa part que d'après certaines indications, les stocks de morue du sud du golfe ont considérablement diminué et qu'il était possible qu'on soit bientôt obligé de fermer le golfe tout entier à la pêche à la morue.

Si ce n'est maintenant, ce sera pour l'année prochaine!



La nouvelle récolte des fraises du printemps vient juste de nous arriver. Cet arrivage ne durera pas longtemps. Nous vous suggérons de vérifier cette section du journal pour connaître les magasins pouvant vous offrir ces fraises à prix avantageux. N'hésitez plus à ce moment... En ne vous hâtant pas, vous risqueriez d'avoir à attendre jusqu'au printemps prochain.

California Strawberry Advisory Board

# L'Amérique de l'Ouest, il y a une douzaine de façons de l'apprêter.

Que vous décidiez de sillonner l'Amérique de l'Ouest en autocar ou en voiture de location, vous découvrirez une quantité de trésors fascinants. L'Ouest canadien vous les offre entourés de fleurs, de lacs, de rivières, de montagnes et de neiges éternelles. Calgary, Edmonton, Vancouver et Victoria vous attendent avec des plats de choix. Faut voir ça! Sans oublier Banff, Jasper et le lac Louise. Vous pouvez aussi vous laisser gaver par la splendide Californie, où rayonnent San Francisco, Los Angeles et Hollywood, au cœur d'une nature sauvage et luxuriante. Et Las Vegas

fait aussi partie du menu. Il n'en tient qu'à vous, dépendant de votre appétit. L'Amérique de l'Ouest, c'est surtout la possibilité inouïe d'apprêter votre voyage dans l'Ouest selon vos goûts: en savourant pleinement l'Ouest canadien, en dégustant amoureuxment la Côte Ouest américaine ou encore en vous offrant un savoureux mélange des deux. Apprêtée selon vos goûts, l'Amérique de l'Ouest promet d'être

**Qu'est-ce qu'ordinaire!**

## LA TOURNÉE MONTREAL-LOS ANGELES-CALGARY-VICTORIA-VANCOUVER-MONTREAL

Deux vols Air Canada partent chaque jour à destination de Los Angeles, dont un en L-1011. En cours de route, vous pourrez déjà vous régaler. Vous pouvez explorer l'Amérique de l'Ouest à votre gré, en commençant par l'Ouest canadien ou, comme ici, par la Côte Ouest américaine. De la Californie aux Rocheuses, en passant par Vancouver, vous découvrez l'Ouest à votre façon.



## LA TOURNÉE MONTREAL-VANCOUVER-CALGARY-SAN FRANCISCO-LOS ANGELES-MONTREAL

C'est une façon d'apprêter votre Amérique de l'Ouest. Et il y en a plein d'autres. Air Canada vous offre même des circuits-vacances bien structurés. Vous pouvez aussi voyager à votre guise, à votre rythme. Le service de réservations de 24 heures s'occupera de votre hôtel et de votre auto, si désiré.



L'Amérique de l'Ouest vous suggère, pour le printemps et l'été, des vacances dans l'Ouest vraiment exceptionnelles. Ça donne le goût de voyager. Consultez Air Canada ou votre agent de voyage qui saura vous apprêter un voyage de rêve.

On y va? On y va!



AIR CANADA

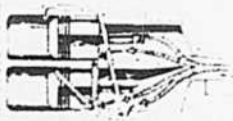
## La vraie vie



## avec Chrysler

Les hors-bord de gamme moyenne tous usages

Un tout nouveau 35 cv. portatif, remarquable par son puissant déplacement de 559 cc., un rapport d'engrenage efficace de 2:1. Un moteur à grand alésage qui donne une poussée additionnelle à n'importe quel bateau. Des hors-bord puissants de 45 et 55 cv. "Magnapower" avec alternateur et des carburateurs spécialement calibrés pour une nouvelle économie de carburant. Un moteur à suralimentation 60 avec l'allumage "Magnapower" à accélération rapide. Le hors-bord 2 cylindres le plus puissant. Les hors-bord Chrysler de gamme moyenne rapides et silencieux pour la pêche, une accélération hors-pair et une poussée considérable pour le ski. Une accélération vive et un rendement fiable pour la croisière. De la puissance économique pour tout. Ils sont tous munis d'un alternateur à grand débit. Une gamme étendue de réglages d'échappement. Un réservoir à distance de 5 gal. imp. Des réservoirs auxiliaires avec purge de carburant, des systèmes automatiques de recyclage de carburant, l'accélérateur-économiseur, une construction simple qui facilite l'entretien à un coût minime. C'est la vraie vie avec un moteur 1976 de gamme moyenne Chrysler, maintenant chez votre dépositaire Chrysler.



Chrysler fabrique une gamme intégrée de moteurs marins. Dans les moteurs internes, semi-hors-bord, des hors-bord à compter de 30 à 135 cv., et une flotte complète d'embarcations à moteur et de voiliers. C'est le vrai vie maritime avec Chrysler.



**GLOBESKY SPORT MARINE INC.**  
357, boul. des Prairies  
Laval,  
663-1738

**PÉPIN AUTO BODY ENRG.**  
255, St. Jean, Longueuil  
674-3261

# Pour sauver sa peau, pensent les syndicats, d'abord s'informer

— 5 —  
par Jules BELIVEAU

**Q**UAND TU VEUX l'embaucher quelque part, le boss peut exiger de toi des certificats médicaux, des réévaluations, etc. Mais à l'inverse, tu ne peux avoir aucun détail précis sur les conditions d'hygiène et de sécurité dans son entreprise : à la Commission des accidents du travail, c'est confidentiel, "top secret" !

Claude Mainville, du Service du génie industriel de la CSN, a mis le doigt de cette façon sur un des principaux bobos (si l'on peut dire!) des maladies et des accidents industriels chez les travailleurs. A un autre moment, l'ingénieur a exprimé en d'autres termes, plus concis, la même idée: "Le travailleur n'a même pas le droit de savoir si sa future shop est une boucherie ou non".

Autrement dit, en matière de maladies et d'accidents du travail, et surtout au sujet de leur prévention, une chose est primordiale, du moins de l'avis des centrales syndicales: l'information.

L'information qui, évidemment, suppose la sensibilisation des travailleurs.

## Connaître les causes des maladies

Dans une brochure intitulée "Cessons de mourir à l'ouvrage — la sécurité avant le travail", la FTQ affirme dans la même veine que "l'analyse et la diffusion des causes de maladies industrielles sont indispensables à une promotion efficace de la santé des travailleurs: elles sont liées l'une à l'autre de la même façon qu'accidents et prévention. Car un souci actif de notre santé est indispensable à la promotion de la qualité de la vie dans nos milieux de travail".

Aussi la FTQ voit-elle notamment comme nécessaires à l'action syndicale en matière de prévention les éléments suivants:

- l'identification des substances dangereuses et les renseignements pertinents sur les normes de concentration permises de ces substances;
- la publication par la CAT d'un catalogue annuel des appareils de détection, d'alarme et de protection;
- toute information médicale ou pertinente à la santé des travailleurs (cette information, accessible à l'employeur, devrait l'être en même temps au travailleur et au syndicat).

En 1974 et avant, le mouvement syndical se "préoccupait" de la santé des travailleurs. Mais si cette "préoccupation" n'a pas touché à l'époque les travailleurs, rappelle à ce sujet un numéro déjà ancien du Bulletin populaire (publié par le Centre coopératif de recherches en politiques sociales), c'est que l'information ne s'est pas rendue jusqu'à eux.

"Tant à la CSN qu'à la FTQ, soulignait en effet le Bulletin, il y a eu des campagnes sur la sécurité où le problème des maladies industrielles a été abordé. Mais jusqu'ici on ne peut pas dire qu'il y ait eu des résultats concrets appréciables. Les grands projets des dirigeants

syndicaux sont restés des grands projets, sauf exception, et ne se sont jamais rendus à la base."

## "Le vent de la prévention"

Mais depuis le début de l'année 1975, tout cela a changé. Ce fut ce que Claude Mainville a appelé "le vent de la prévention".

Où ce fut plus exactement, tout le long de cette année consacrée, dans le mouvement syndical, à la prévention et à la sécurité au travail, un véritable déferlement de documents de toutes sortes traitant de ce sujet, des manifestations, des colloques.

A la CSN, par exemple, on a mis au point — ce qui constituait une première pour cette centrale — un projet de clause-type en sécurité, santé et bien-être au travail que l'on recommandait aux syndicats de négocier pour leur prochaine convention collective. Du côté de la FTQ, on présentait un mémoire au ministre du Travail et à la Commission des accidents du travail

sur la réforme que l'on souhaitait voir apporter à cet organisme. Comme pour ne pas être en reste, la CSD préparait son "dossier rouge" sur les maladies industrielles.

Une étape importante et essentielle a, de fait, été franchie. Mais le plus important reste à faire.

Il reste aux travailleurs, pour qu'ils puissent arriver à leur retraite "avec tous leurs doigts, leur vue, leurs oreilles et avec un bon système respiratoire", à obtenir de l'Etat et des employeurs une trans-

formation radicale des lois régissant la sécurité au travail, la prévention des accidents et des maladies et le système des indemnités.

## Une CAT renouvelée ?...

On sait que l'Etat et les employeurs font grand état de la Commission des accidents du travail du Québec. Les syndicats et les travailleurs le font également.

Mais il se trouve, pendant que les premiers se disent généralement satisfaits des services dispensés par la CAT — une véritable mutuelle d'assurances pour les employés — que les seconds sont même allés jusqu'à remettre en doute la pertinence de son existence même, du moins sous sa forme actuelle.

C'est la FTQ qui, dans son mémoire présenté en avril 1975, déclarait: "Il n'existe aucune raison fondamentale pour conserver à la CAT les fonctions qu'elle assume encore, ni surtout pour lui confier

des fonctions additionnelles importantes, SAUF si la Commission des accidents du travail devient réellement une EMANATION DES PARTIES: les "payeurs", soit les employeurs, par l'entremise de leurs organismes représentatifs; et les "bénéficiaires", soit les travailleurs, par l'entremise de leurs organismes représentatifs. Le Gouvernement, par des personnes désignées par lui, devra agir comme "arbitre" même au niveau de certaines décisions purement "administratives".

La FTQ ajoutait plus loin trouver logique que "la Commission, puisqu'elle administre tous les aspects du "coût" des accidents et des maladies professionnelles, devienne l'organisme responsable de tout l'ensemble du programme destiné à réduire le nombre de ces accidents et de ces maladies en faisant de la prévention et de la protection de la santé au travail sa principale vocation".

## Perdre sa vie en la gagnant



En même temps qu'ils revendiquent de meilleurs salaires, combien de travailleurs doivent mener des luttes pour obtenir de conserver leur santé et même leur vie?

# Le plomb, ça fesse!

Dans son numéro de septembre 1974, le Bulletin populaire, publié par le Centre coopératif de recherches en politiques sociales (de Montréal), a donné un exemple particulièrement intéressant d'un type d'intoxication industrielle.

Intitulé "Le plomb, ça fesse!", cet article fait d'abord l'énumération des endroits où les travailleurs sont mis en contact avec le plomb:

- les mines de plomb;
- les usines de fabrication de feuilles et de tuyaux de plomb;
- l'industrie de la construction;
- les usines de fabrication de munitions;
- les usines de fabrication d'accumulateurs (batteries plomb-acide);
- les usines de fabrication de peinture, de vernis et de matières plastiques;
- les usines de fabrication d'insecticides;
- l'industrie automobile;
- les usines de fabrication d'objets divers (soudure, jouets, caractères d'imprimerie, etc.).

Et l'article du Bulletin populaire fait en quelque sorte l'autopsie de la contamination par le plomb et de la progression de la maladie:

## La contamination

"On peut s'intoxiquer au plomb de deux façons: par la bouche, en y introduisant des aliments ou autres objets ayant été souillés par le plomb, ou par les poumons en respirant des vapeurs, des fumées ou des fines poussières de plomb. Environ 50 p. cent des composés de plomb retenus dans les poumons sont absorbés et transportés dans les différents organes par le sang. La plus grande quantité se concentre dans les os. Le foie et les reins peuvent aussi contenir des quantités importantes de plomb.

## Les symptômes

"(Au début, l'intoxication ne présente

aucun symptôme; les travailleurs ne savent pas qu'ils sont intoxiqués.)

• De façon générale, migraines, perte d'appétit, amaigrissement, pâleur, fatigue continue.

• La première crise aiguë peut survenir après quelque temps seulement d'exposition au plomb comme elle peut se manifester seulement après plusieurs années. Tout dépend de l'état de santé du travailleur.

## La crise aiguë

"Après plusieurs jours de constipation, une attaque de coliques survient. Le malade ressent des douleurs très vives autour du nombril qui l'obligent à se courber en deux. De plus, il transpire abondamment, est pâle et vomit souvent au début de la crise. Parfois, le malade délire, tombe dans le coma ou est pris de convulsions dues à l'action toxique du plomb sur les cellules nerveuses. Le cerveau peut alors être touché.

"Lorsque l'intoxication se fait graduellement, la victime peut être atteinte de paralysie (les doigts et les mains ou encore les pieds et les jambes).

"A un stade avancé, l'intoxication au plomb peut provoquer une perte de capacité intellectuelle, des troubles de mémoire, des migraines aiguës, de la difficulté à parler ou encore une diminution de la vue apparaissant avec le temps. Le malade devient alors hypertendu, ses reins sont aussi atteints.

"A partir d'un certain stade, l'intoxication est irréversible. On ne peut plus arrêter son évolution même si le travailleur quitte son milieu de travail."

— FIN —

# L'idée d'un "parti des travailleurs" est dans l'air plus que jamais au Québec

par Pierre VENNAT

**L**e "rassemblement des militants syndicaux" réussira-t-il à amener la création d'un parti travailliste québécois?

A la différence des groupuscules qui se sont fait connaître ces derniers mois, le RMS regroupe quelque 250 militants syndicaux connus, tels Pierre Lemaire, président de l'Alliance des professeurs de Montréal, Jacques Beaudoin, le président du Syndicat du transport de Montréal (employés d'entretien de la CTCUM) et Louis Gill, professeur à l'Université du Québec et délégué actif au Conseil central des syndicats nationaux de Montréal. Il préconise l'adoption de candidatures ouvrières, dès la prochaine élection, au moins dans certains comités.

Ces candidats "ouvriers" défendraient un programme non pas

abstrait, mais bien issu des résolutions à saveur politique adoptées par les diverses instances syndicales et qu'on a trop souvent tendance à oublier, une fois les congrès terminés.

Les instigateurs du RMS ont fait bien attention de ne pas placer la charrue avant les boeufs. Il s'agit, en somme, d'un groupe de "pression", à l'intérieur du mouvement syndical, qui utilise les diverses instances des centrales pour mousser l'idée de la fondation d'un parti ouvrier, lequel serait une émanation des centrales.

## Travail amorcé

"Nous croyons que ce parti ne nous tombera pas du ciel et que le travail pour le construire est nécessaire et actuel. Nous n'avons donc pas l'intention de décréter la création du parti". Pas plus qu'on ne veut mettre sur pied "une secte

extérieure au mouvement ouvrier qui pratique la dénonciation abstraite des dirigeants syndicaux".

Jusqu'ici, un seul syndicat bien organisé, celui des employés d'entretien de la CTCUM, a entrepris un travail d'éducation en ce sens.

L'Alliance des professeurs de Montréal, bien que son président Pierre Lemaire soit un militant actif du RMS, n'a pas encore décidé d'appuyer la formation d'un parti ouvrier.

Le conseil syndical et l'exécutif du Syndicat du transport ont préparé une petite brochure d'une douzaine de pages, laquelle affirme-t-on, constitue "un pas vers le parti des travailleurs".

"Le fait d'avoir un parti des travailleurs, y lit-on, ne veut pas dire que les syndicats vont mettre fin à leurs activités. Les syndicats vont, au contraire, continuer à exister et l'existence d'un parti politique pro-

pre au mouvement, ne peut que renforcer les syndicats. Il ne faut pas conclure non plus que nos dirigeants actuels, Pepin, Laberge, Charbonneau, etc., seront nécessairement à la direction de ce parti des travailleurs. Les travailleurs, eux-mêmes, choisiront leurs candidats, leur direction".

## Un perdant: le PQ

Les militants du RMS travaillent à persuader les centrales de convoquer une conférence intersyndicale d'orientation et d'action politique en vue de la construction d'un "Parti des travailleurs".

Ils affirment que même sans la fondation du parti, il est possible — et souhaitable — de présenter des candidats travaillistes, sur la base d'un programme syndical de revendications, dès les prochaines élections.

Ce nouveau courant au sein des

centrales n'est pas à dédaigner. Le grand perdant de l'opération, à court terme, pourrait bien en être, non pas tant le gouvernement Bourassa, que l'on veut abattre, que le Parti québécois, qui jouit actuellement de l'appui tacite de bien des dirigeants syndicaux.

Car le succès d'un éventuel Parti des travailleurs passe, nécessairement, par un éventuel insuccès du Parti québécois auprès des syndiqués.

## Une vieille idée

L'idée de faire élire des "députés ouvriers" n'est pas neuve.

Alphonse Verville, alors président du Conseil des métiers et du travail du Canada et du Conseil fédéré de Montréal fut élu sous la bannière d'un "Parti ouvrier" en 1906 et siégea au parlement fédéral jusqu'en 1914 où il fut notamment le défenseur d'un projet de loi pour

limiter la journée de travail à huit heures.

En plus de Verville, le Québec connut un autre député "ouvrier" A. T. Lépine, sensiblement à la même époque.

Depuis, les tentatives de parti ouvrier se sont multipliées, sans grand succès et un groupuscule gravitant autour du journal "Choc" a même fondé un Parti des travailleurs québécois en février 1975.

Groupuscule, pratiquement sans audience, qui a relativement peu fait parler de lui.

Mais l'idée lancée par le RMS est plus sérieuse et de toute façon, l'idée d'un "parti des travailleurs" est actuellement dans l'air plus qu'elle ne l'a jamais été depuis la fin du régime Lesage, il y a 10 ans, et n'est plus seulement le fait d'une "chapelle de gauchistes" et ne peut plus, donc, être écartée du revers de la main.

# IQOP propose un sondage conjoint à CROP

par Claude GRAVEL

L'Institut québécois d'opinion publique (IQOP) a proposé hier à son principal concurrent, le Centre de recherche sur l'opinion publique (CROP), de financer conjointement un sondage sur l'intention de vote des citoyens qui serait réalisé par deux ou trois maisons indépendantes "acceptées par les deux parties".

Le président de l'IQOP, M. Jean-Pierre Nadeau, affirme dans un communiqué que sa maison "n'est en guerre contre aucune autre maison de sondages au Québec" et que, par delà le présent débat, elle "ne se compromettra pas dans des attaques qui risqueraient de mettre en cause la valeur intrinsèque des sondages".

L'IQOP, soutient M. Nadeau, est persuadé que la méthode des sondages est assez développée et fait appel à suffisamment de techniques scientifiques pour ne pas douter de leur valeur.

Cela n'empêche pas le président de l'IQOP de poser une série de questions sur le sondage politique du CROP diffusé le 21 avril dernier à Radio-Canada, sondage qui donnait une avance au Parti québécois sur le Parti libéral.

• Est-on en mesure, demande M. Nadeau, de divulguer la structure réelle de l'échantillon, les résultats non pondérés du sondage et les indices de pondération dont on s'est servi?

• N'est-il pas préférable, comme le fait l'IQOP, de tenter de retrouver par ces échantillons une image réelle de la population plutôt que d'altérer ces résultats par une pondération?

• N'est-il pas étrange que le sondage de Radio-Canada vienne tout d'un coup et sans qu'aucune raison puisse apparemment expliquer un tel phénomène, briser abruptement le continuum dans lequel s'inscrit l'évolution des clientèles partisanes, évolution enregistrée par divers sondages depuis 1970?

Le président de l'IQOP explique qu'il a refusé de soumettre la méthodologie de son sondage politique d'avril — les résultats contredisaient ceux du CROP — au directeur du Centre de sondages de l'Université de Montréal, M. Serge Caron, parce qu'il lui était apparu que ce dernier "ne pouvait agir d'aucune façon en tant qu'expert ou arbitre dans le présent débat, d'autant plus que ce dernier est lui-même impliqué dans le commerce des sondages".

Cette possibilité avait été examinée jeudi dernier, au cours d'un dîner réunissant dans un restaurant de la métropole les représentants des trois maisons de sondages. Seul le CROP avait alors accepté de soumettre sa méthode à l'équipe de M. Caron qui, après un examen minutieux, annonça lundi n'avoir décelé aucune erreur susceptible de mettre en doute le sondage du CROP.

# La peine de mort Allmand sous le feu de l'ennemi à Pointe-Claire

par Ingrid SAUMART

Si la voix de l'opposition n'est pas toujours la plus forte, hier soir, à Pointe-Claire, dans une salle à l'arrière de l'église Saint-Jean-Baptiste, l'opposition a parlé bien haut. Le sujet: l'abolition de la peine de mort et la législation sur les armes à feu, réunies sous le titre "Programme d'ordre et de sécurité publiques".

Sous le feu de l'ennemi: le Solliciteur général du Canada, Warren Allmand. Après un bref exposé sur sa position face à ce projet de loi, M. Allmand a donné la parole à l'assemblée qui jusqu'alors, lui avait porté une attention quasi religieuse.

Il s'agissait d'une centaine et peut-être plus d'hommes et de femmes qui se chauffent, agglomés tout à l'arrière, les intervenants se sont tous déclarés farouchement contre ce projet de loi.

Il ont même fustigé leur député Rod Blaker (Libéral-Lakeshore), qui était le modérateur de la soirée, en lui disant que s'il votait "selon sa conscience" comme il l'affirmait, il voterait contre l'opinion et les intérêts de ses électeurs. Ce à quoi M. Blaker a répondu: "A la prochaine élection, si vous n'êtes pas d'accord, vous saurez bien me le faire savoir".

Un homme qui attendait depuis longtemps pour prendre la parole parvint finalement à dire: "M. Allmand, votre position sur le sujet est terriblement erronée et la voix de la démocratie c'est celle du peuple. Quand il parle, vous devriez l'écouter".

Des applaudissements nourris accueillirent cette déclaration et le Solliciteur général du Canada après avoir identifié l'intervenant comme un individu qui le suit dans toutes les réunions publiques sur le sujet) essaie une fois de plus d'expliquer à son auditoire que l'on n'a pas le droit d'enlever la vie à qui que ce soit, que 12 des 13 Etats des Etats-Unis qui ont aboli la peine de mort ont vu leur taux de meurtres baisser, que la peine de mort est injustifiable en soi, que l'on ne peut réparer une erreur (si erreur il y a) une fois qu'un homme a été pendu, et que finalement ce sont les

peuvres, les immigrés et les métavivants qui sont toujours les victimes parce qu'ils n'ont pas les moyens de se payer de bons avocats.

Les abolitionnistes, pour leur part, parlent haut et fort, sont très bien documentés et font une forte concurrence aux "gens d'armes" qui sont également dans la salle. On peut facilement imaginer le lobbying des clubs de tir, des collectionneurs et de tous les groupes semblables qui eux, sont "anti-enregistrement des armes à feu et tout le tralala" en plus d'être contre l'abolition de la peine de mort.

Une dame se lève et adresse le ministre Allmand "d'apporter trop d'arguments en faveur de l'abolition et pas assez contre". Une autre demande combien ça coûte à l'Etat pour garder un homme en prison. "Entre \$6,000 et \$11,000 par année" lui répond-on. "Ça coûterait moins cher de les pendre", conclut la dame.

On accuse ce projet de loi d'être inique, le ministre et le gouvernement tout entier pour la même occasion de vouloir protéger les criminels d'habitude et l'on finit par se chamailler pour savoir qui parlera de quoi, alors qu'il ne reste que 10 minutes avant que le Solliciteur général n'aile, à toute vapeur, "attraper" un avion qui le ramènera à Ottawa.

Pourtant, au cours de la soirée, le député Blaker a fait circuler un petit carton dans la salle pour faire un sondage d'opinion. La première question portait sur le bill C-43 qui traite du contrôle des armes à feu, des délinquants dangereux, de la détection du crime, de l'écoute électronique, des enquêtes spéciales sur le crime et de la garde et la libération des détenus.

On a obtenu 76 réponses, et 46 p. cent se sont déclarés en faveur, 30 p. cent en faveur avec réserve alors que seulement 15 p. cent se sont déclarés contre.

A la question concernant la peine de mort pour meurtre, sur 73 réponses, 56,2 p. cent se sont déclarés en faveur et 44 p. cent contre. Un résultat étonnant, si l'on a entendu toutes les discussions de la soirée.

CONCESSIONNAIRE OFFICIEL

## Frigidaire

ENTRETIEN PIÈCES ET SERVICES

Western REFRIGERATION

Veuillez appeler 637-2587

2475 BOUL. SAINT-JOSEPH, LACHINE

La marque de l'excellence

## POURQUOI DÉFAIRE TOTALEMENT VOTRE ANCIENNE CUISINE?

MAINTENANT! UNE MAGNIFIQUE CUISINE MODERNE ET UNE ÉCONOMIE JUSQU'À

# 50%

NOUS REMPLACERONS TOUS LES DEVANTS DE VOS ARMOIRES AINSI QUE LES SURFACES EXTERIEURES EN FOURNISSANT DE NOUVELLES CHARNIÈRES ET DES POIGNÉES DÉCORATIVES. TOUT CELA GÉNÉRALEMENT EN UNE SEULE JOURNÉE.

VISITEZ NOTRE NOUVELLE SALLE D'EXPOSITION

### 1240 BÉGIN, ST-LAURENT

(2 rues à l'ouest du centre commercial Place Verte)

TELEPHONEZ DÉS AUJOURD'HUI POUR UNE ESTIMATION GRATUITE SANS OBLIGATION DE VOTRE PART

## 333-0911

PAS DE DÉSORDRE NI D'ENNUIS AUCUNE DÉMOLITION TRAVAUX EFFECTUÉS EN GÉNÉRAL LE MÊME JOUR

Horaires: Lun. - mer. 9-6 Jeu. - Ven. 9-9 Sam. 9-5

Div. de Futuric Kitchen Mfg. Ltd.

AU SERVICE DES CANADIENS DEPUIS 50 ANS (PERMIS N° 50144)

## VERS PARIS EN JUIN

VIA NORDAIR en JET SUPER DC-8

# \$ 339\*

A PARTIR DE

DEPARTS GARANTIS TOUS LES VENDREDIS À 19H

\* Juin 4-11-18 \$339 Juin 25 \$369

Séjours de 2, 3, 4, 6 et 8 semaines

Aussi en mai et juillet Il faut réserver 45 jours à l'avance pour juin.

Vous conformes aux règlements aériens ABC (Advance Booking Charter) émis par la Commission Canadienne des Transports et approuvés par le Comité Canadien des Transports.

Depôt minimum de 10%, non remboursable, versé au moment de la réservation. Solde payable 45 jours avant la date de départ; les annulations après cette date seront sujettes à des frais de service de \$100.

Possibilité d'assurance groupe voyage. Les prix n'incluent pas la taxe canadienne d'aéroport, au montant de \$8. Les enfants âgés de moins de 2 ans voyagent gratuitement.

VOYEZ VOTRE AGENT DE VOYAGE

## CHEZ FAUCHER C'EST DIFFÉRENT!

Pour un prix toujours très mesuré, vous obtenez un choix de modèles, de couleurs, de styles et de tissus incomparables. Tout ce que vous avez vu ailleurs, vous le trouverez ici à meilleur prix.

### CHAMBRE À COUCHER

— 7 PIÈCES

Ensemble comprenant une commode basse à trois compartiments ornée d'une bordure de métal chrome et munie de 2 portes dissimulant une tablette au centre surmontée de deux glaces verticales encadrées de métal chromé; une commode haute dont la partie supérieure forme une armoire, une tête de lit de 54 ou 60 po de largeur et deux tables de chevet munies de portes dissimulant des tiroirs. Dimensions de la commode basse: longueur 72 po, hauteur 30 po, profondeur 19 po. La commode haute: 63 po de h., 20 po de prof., 36 po de largeur à deux grands tiroirs dans sa partie inférieure, tandis que sa partie supérieure est dotée de deux portes qui dissimulent des tablettes et des tiroirs. Tous les tiroirs sont fabriqués dans le mode d'assemblage à queue d'aronde et glissent facilement grâce à un guide central. Les poignées sont en métal chromé. L'ensemble est en bois solide laqué blanc.

L'ensemble de 7 pièces

## \$889<sup>95</sup>

### CANAPÉ-LIT SKLAR

Canapé élégant de jour, lit confortable la nuit, ce meuble pratique comporte plusieurs caractéristiques qui en font un achat intéressant. La tête de lit de type "TV" peut être inclinée à diverses positions; le chassis à mécanisme tout acier se replie facilement; les coussins amovibles sont rembourrés et très épais (environ 6 po) et contenus dans des enveloppes munies de fermetures à glissière. Dans la position "lit", la hauteur est celle d'un lit conventionnel. Le tout est recouvert de polypropylène pratiquement inusable et facile d'entretien. Pour livraison immédiate.

BAS PRIX DE FAUCHER

## \$279<sup>95</sup>

### BIBLIOTHÈQUE MODERNE À ÉLÉMENTS JUXTAPOSABLES

A — Élément à trois tablettes et un compartiment fermé par deux portes dissimulant des tablettes. Fabrication de bois très épais fini laqué blanc. Peut également s'obtenir en noir. Dimensions: 30 x 15 x 67 po.

## \$144<sup>95</sup>

B — Élément à cinq tablettes. Dimensions et présentation identiques à celles de A.

## \$109<sup>95</sup>

C — Élément à trois tablettes, à compartiment fermé par une porte dans la partie inférieure et comprenant un petit bas muni d'une porte abattante. Dimensions et présentation identiques à celles de A.

## \$154<sup>95</sup>

### TABLES DE STYLE MÉDITERRANÉEN POUR LA SALLE DE SEJOUR

S'allient bien à tout mobilier contemporain, italien ou espagnol. Ces tables sont ornées de poteaux sculptés au tour et de motifs en relief ou en creux. La table hexagonale est munie de deux portes, tout comme la table tambour porte-lampe et comme la grande table à café.

PRIX SPÉCIAL DE FAUCHER

## \$99<sup>95</sup> ch.

Modèle au choix

### CUISINE

Une table rectangulaire et quatre chaises assorties. La table, large de 36 po et longue de 47 po, peut être agrandie à 60 po grâce à une rallonge escamotable. Son pied central, celui des chaises et les barreaux de leur dossier ont été façonnés au tour et sont d'une épaisseur peu commune. L'ensemble est en métal massif fini "Rocktown" et solidement construit.

PRIX SPÉCIAL DE FAUCHER

## \$279<sup>95</sup>

## Roi DES BAS PRIX

Pont-Viau

48, boul. des Laurentides

Pont-Viau, Laval

Tél.: 384-0590



# Bicyclette de course, à 10 vitesses

Nous l'avons acheté  
pour la vendre

à **99<sup>99</sup>** ch.

mais à cause de légers défauts  
de la peinture de quelques  
bicyclettes, nous la vendons à  
ce très bas prix

Modèle pour adultes

**69<sup>99</sup>** ch.

**Entièrement  
assemblée**

La bicyclette de course masculine, à 10 vitesses. Une excellente affaire! Voici ses caractéristiques de qualité:

- Leviers de vitesse sur tige du guidon
- Dérailleur 'Shimano'
- Freins à tirage central avec leviers de sécurité
- Selle et guidon type course
- Les pédales à cale-pieds avec réflecteurs
- Pneus de 27" à flancs
- A béquille et couvre-chaîne chromé

## VALEUR EXCEPTIONNELLE

# Hypermarché®

CENTRE 2000, BOUL. ST-MARTIN, LAVAL

**40 COMPTOIRS  
DE SORTIE**  
Pour un service plus rapide  
et pratique

**POSTE D'ESSENCE  
LIBRE SERVICE**  
Notre poste d'essence libre  
service Esso. Ouvert 24 heures

**RÉSERVATION DE  
MARCHANDISE**  
Aucun dépôt. Marchandise  
générale seulement

**MASTER CHARGE  
ET CHARGEX**  
Pour la marchandise générale  
seulement

**SERVICES  
FINANCIERS AVCO**  
Pour la marchandise générale  
seulement

**RESTAURANT  
VILLAGEOIS**  
Prenez un repas délicieux  
dans notre restaurant

**HEURES D'OUVERTURE**  
9 h à 18 h. lundi, mardi, mercredi  
9 h à 21 h. jeudi, vendredi  
9 h à 17 h. samedi

# Wabasso

## ENSEMBLES DE DRAPS ET TAIES À DES HYPER-ÉCONOMIES!

Une ravissante collection de nouveautés pour le printemps. Chaque ensemble comprend le drap de dessus, le drap housse et 2 taies d'oreillers. 100% coton ou coton et polyester. Sans repassage. Lavables à la machine. Séchables à la machine ou en laissant égoutter.

ENSEMBLES DOUBLE 15.88 ENSEMBLES QUEEN 21.88

# 1388

ENSEMBLES JUMEAUX

CHÂTEAU

TEINTES ARC-EN-CIEL

COUNTRY FAIR

# Hypermarché

Ça, Ça fait mon affaire!



Étagère Économique Versatile

Cour. 21.99 **17.99**

Joli style de robuste construction tout-acier. Utilisez-la n'importe où! De couleur grise. Dimensions commodées de 72" x 36" x 16".



Huile à moteur 10W30 Quaker State

Cour. .94 **81¢**

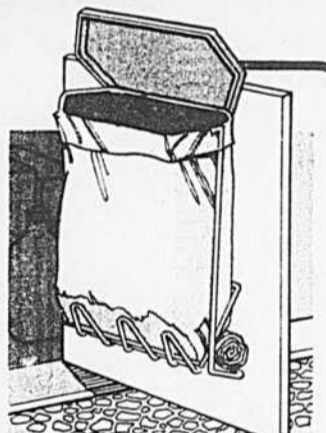
Huile toutes saisons pour toutes les marques d'autos. Pintes impériales. Changez votre huile régulièrement pour obtenir un meilleur rendement.



Bols pour soupe à l'oignon

4 pour **3.99**

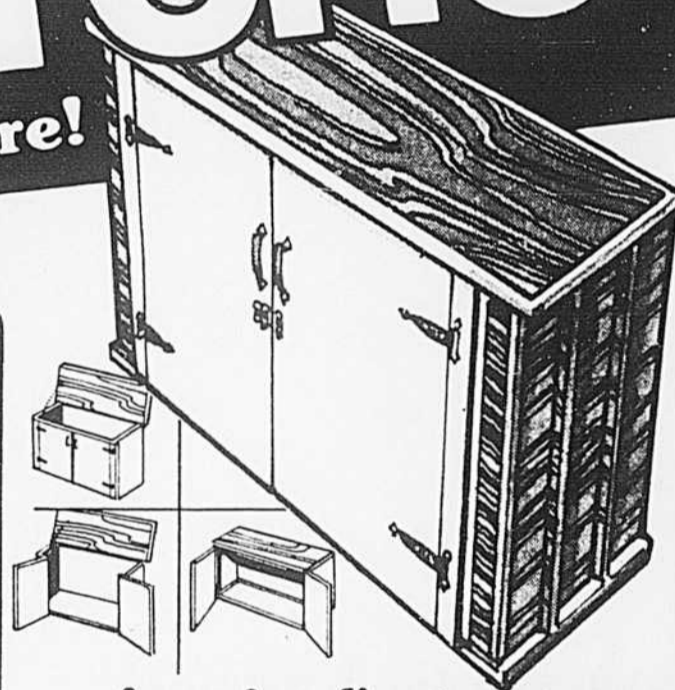
La façon élégante de préparer et servir la soupe à l'oignon. Avec un utile manche Français. Fini à l'épreuve de la chaleur.



Ensemble porte-sac pour les déchets

**5.99**

Vous n'avez qu'à l'attacher à votre porte d'armoire. Une idée utile! Sacs de rechanges Roll 'n Rack. 30 par paquet. Seulement 99¢



Armoire d'entreposage tout-usage hyper-commode

Idéale pour la cour, le patio ou le balcon. Dessus en contre-plaqué. Robustes portes en acier. Charpente hermétique. Ouvrez la porte ou le dessus pour l'entreposage.

**47.88**

Les prix sont en vigueur jusqu'au samedi 1er mai, 1976.



Serviettes de bain 'Camtex' de Wabasso

**2.77**

1-ère qualité. Grande sélection de styles jacquard. Tons unis et imprimés. À pois ras ou réguliers. Il y a du terry dans le groupe.



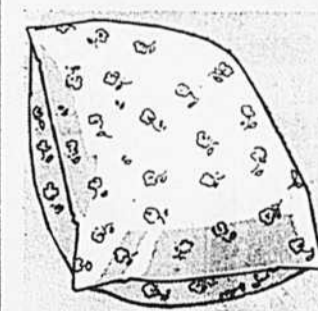
Housses Assorties pour le Mobilier

70" x 60" 70" x 90" **5.99 7.99**  
70" x 120" 70" x 140" **9.99 12.99**

Protégez votre mobilier avec ces élégantes housses. Couleurs assorties à motifs ou unies. La meilleure qualité à un bas prix!

Attrayant et utile Panier à Lavage en Osier tressé

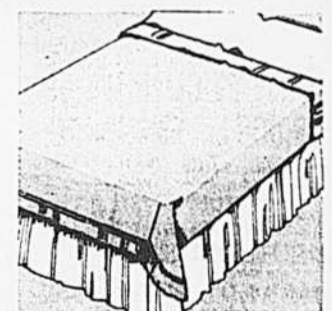
**1.77**



Oreillers non-allergènes en copeaux de mousse

2 pour **\$3**

Choix de toiles à matelas florales assorties. Remplies de copeaux de mousse pour un support ferme mais confortable. Superbe Hyper-valeur!



Économisez sur les couvertures Vista

**4.99**

Mélange à longs poils de 70% viscose, 27% polyester et 3% nylon. De couleurs rose, bleue ou verte. Grandes dimensions de 72" x 84".

1 GRAND MAGASIN-CENTRE 2000, BOUL. ST-MARTIN, LAVAL

• 40 COMPTOIRS DE CAISSES pour un service rapide et plus efficace.

• POSTE D'ESSENCE 24 hrs. Notre station Esso litre service est ouverte pendant 24 hrs.

• NOTRE PLAN MISE DE CÔTÉ Avec dépôt requis. Pour la marchandise générale seulement.

• MASTER CHARGE & CHARGEZ Chargez la marchandise générale.

• RESTAURANT VILLAGÉOIS Prenez un repas délicieux à notre restaurant après le magasinage.

• SERVICE FINANCIER AVCO Pour la marchandise générale seulement.

HEURES DU MAGASIN  
Lundi, Mardi, Mercredi—9 a.m. jusqu'à 6 p.m.  
Jeudi, Vendredi—9 a.m. jusqu'à 9 p.m.  
Samedi—9 a.m. jusqu'à 5 p.m.

# Les appareils transportant les blessés graves aux hôpitaux n'auront plus accès à l'adacport

**70 A 4**  
par Denis MASSE

L'arrêt prématuré, des vendredi, du service ADAC entre Montréal et Ottawa, va compromettre sérieusement les services d'urgence aux hôpitaux du centre-ville de Montréal.

Dans la jungle inextricable des services fédéraux, il ne se trouve apparemment personne qui puisse autoriser l'accès de l'adacport aux hélicoptères et autres avions lé-

gers qui, depuis l'ouverture de cet aéroport, stratégiquement situé à proximité du centre-ville et des institutions hospitalières, se posent régulièrement sur la piste du parc Victoria avec leurs passagers "en danger de mort".

Tous les appareils, avions et hélicoptères, servant aux cas d'urgence, soit blessés graves ou bébés prématurés, sont identifiés au nom de "Airevac". Lorsque l'un de ces appareils approche d'un aéroport, les contrôleurs de la circulation aérienne accordent au pilote toute priorité et mandent une ambulance à proximité de la piste ou du tablier.

Peu après la mise en service de l'adacport en juillet 1974, les appareils relevant du système Airevac ont commencé à utiliser les installations du parc Victoria, puisque cette piste accélérerait le transport des malades et des blessés vers les hôpitaux du centre-ville, en particulier Sainte-Justine et le Montreal Children's Hospital.

Au début, les pilotes d'Airevac (un système mis au point par l'Armée de l'Air américaine depuis sa base de Plattsburgh), étaient repoussés vers les aéroports de Saint-Hubert ou de Dorval qu'ils avaient coutume d'utiliser auparavant.

Devant l'illogisme de la situation, un groupe de contrôleurs aériens de l'adacport entreprit des démarches qui aboutirent finalement à l'autorisation recherchée. Et tous les appareils marqués Airevac purent dès lors utiliser les pistes du centre-ville.

Cependant, les avantages découlant de cette situation stratégique cessent d'exister vendredi, au moment de la fermeture de l'adacport. Le dernier vol vers Ottawa aura lieu à 18 heures et la dernière arrivée en provenance d'Ottawa, à 19 heures.

Après quoi, le ministère des Transports entreprendra la disposition des biens.

Du même coup, les hôpitaux du centre-ville ont été avisés de la fin du service Airevac via l'adacport Victoria.

### Qui est responsable?

C'est en vain que le même groupe de contrôleurs aériens ont essayé avant de quitter leur emploi, d'obtenir des autorités que la piste inutilisée — ou même seulement le tablier hélicoptère — puisse au moins servir aux atterrissages d'urgence.

Ils se sont heurtés à une machine administrative si lourde et si complexe à la fois qu'il ne s'est trouvé personne qui pouvait prendre la décision sollicitée.

Pour que le système fonctionne, il n'y a nul besoin de contrôle puisqu'il n'y aura plus de circulation aérienne au-dessus de ce point d'atterrissage.

La piste reste en place et surtout le tablier d'hélicoptère situé à l'intérieur de l'adacport, peut très bien recevoir des appareils sans aucune assistance.

Le terrain reviendra, après la fermeture de l'adacport, au Conseil des ports nationaux qui en est le propriétaire et le gestionnaire.

Dans leurs démarches, les contrôleurs aériens ont trouvé à la police du port un service compréhensif qui

s'est engagé à fournir toute l'assistance téléphonique que les cas d'urgence pourraient requérir, soit, par exemple,

d'envoyer une ambulance sur les lieux. Mais, pour le moment, l'interdiction est formelle: aucun

avion, aucun hélicoptère ne pourra après vendredi se servir des installations de l'adacport.

Pourtant, Airevac, service humanitaire, s'aurait tiré parti de ces installations sommaires.

## Le métro

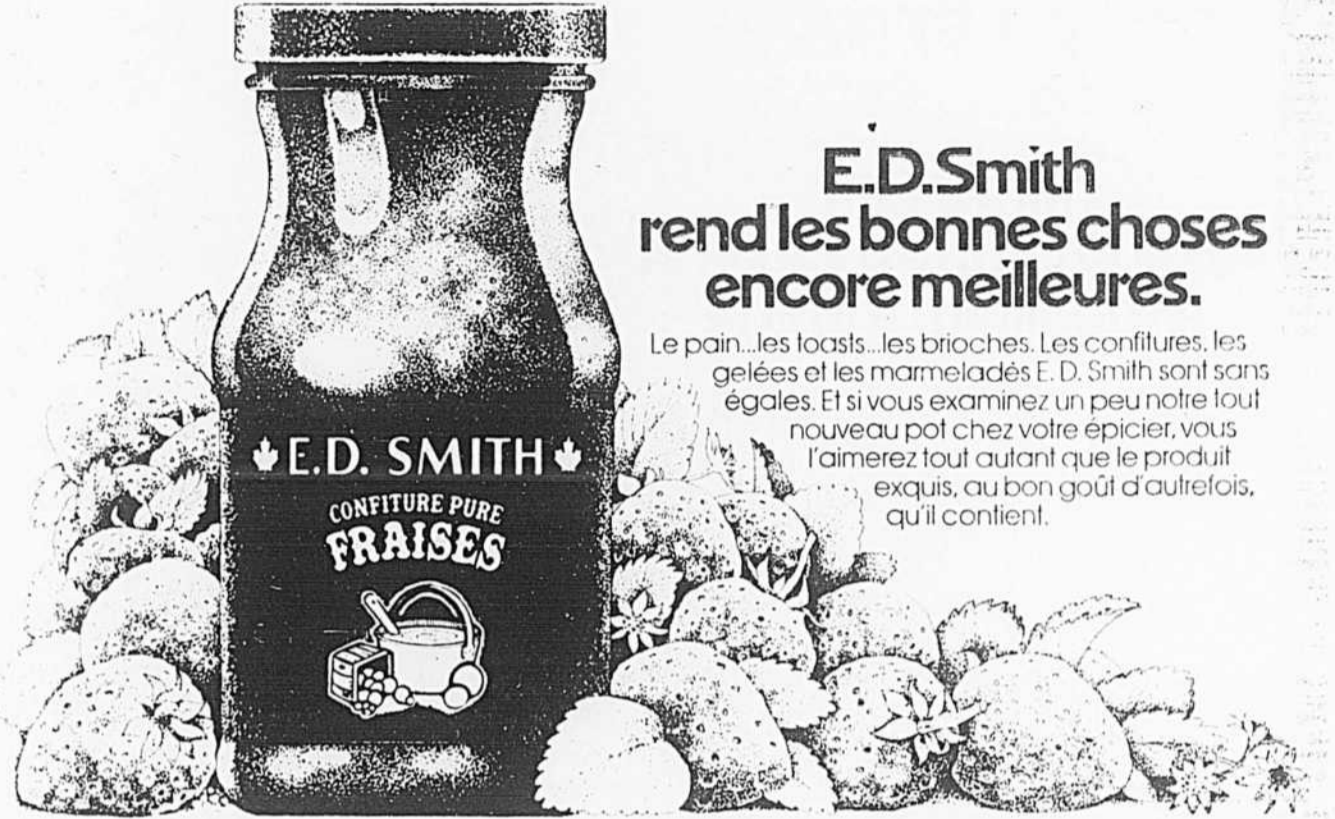
Le service du métro sera interrompu aujourd'hui et demain, ainsi que les 6 et 7 mai, à 21 heures 30 sur la ligne un, entre Berri-Dumontigny et Frontenac.

De plus, du 1er au 5 mai inclusivement, le service sur et même tronçon arrêtera à 20 heures. Les 8 et 9 mai, il ne commencera qu'à 13 heures.

La Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal explique, dans un communiqué, que ces interruptions sont dues aux installations de signalisation qui doivent être effectuées en vue du prolongement de la ligne un vers l'est, jusqu'à la station Beau-Grand.

Le service régulier sur les autres trajets du métro ne sera pas affecté.

Un service provisoire en surface sera à la disposition des usagers qui veulent se rendre de Berri-Dumontigny à Frontenac.



**E.D. Smith rend les bonnes choses encore meilleures.**

Le pain... les toasts... les brioches. Les confitures, les gelées et les marmelades E. D. Smith sont sans égales. Et si vous examinez un peu notre tout nouveau pot chez votre épiciers, vous l'aimerez tout autant que le produit exquis, au bon goût d'autrefois, qu'il contient.



**PRÉSENT ET AVENIR DU TOURISME POPULAIRE**

sera le titre de la conférence inaugurale que le docteur Arthur Haulot, secrétaire général du Bureau international du tourisme social, donnera lors du deuxième congrès du tourisme populaire organisé par la société Vacances Familiales. Ce congrès aura lieu à l'hôtel Reine Elizabeth de Montréal les 30 avril et 1er mai prochains.

Toute personne intéressée à participer à ce congrès n'a qu'à adresser la somme de vingt-cinq dollars (\$25.00) à Vacances Familiales, 1565, avenue du Parc, Sainte-Foy, Québec, Tél. (418) 658-0576 (frais virements acceptés)

**OPTOMÉTRISTES**  
J. HENRY RICHARDSON, Jr., O.D.  
JACQUES BENOIT, O.D.

900, SHERBROOKE OUEST (CH 11) 849-1274

OUVERT DU LUNDI AU MERCREDI DE 9 A M. à 5:30 P.M.  
JEUDI - VENDREDI de 9 a.m. à 9 p.m. - SAMEDI: FERMÉ

**GUIRETTE TISSUS FINIS VINYLE**

VINYLES CLAIRS ET DE COULEUR  
IMITATION DE BOIS AUTO-ADHÉSIFS  
"CUIR VERNI" — MYLARS MÉTALLIQUES  
COUVRE-MURS DE VINYLE

- Tissus pour rideau de douche de 72" de largeur
- Polyéthylène 3 à 40 pieds de large
- Coussin mousse taille à la forme et aux dimensions voulues

**Plastic Coated Textiles Ltd.**  
205 EST. AV. MONT-ROYAL

POUR UNE SEMAINE SEULEMENT  
du 25 avril au 1er mai 1976

**VENTE DE CLIMATISEURS D'AIR**

MEILLEURE QUALITÉ **8,000** \$119 **CHRYSLER** **\$269**

- Ventilateur à vitesses multiples
- Dispositif sans accumulation
- Tout neuf dans une boîte scellée
- Garantie 5 ans

Les experts en climatisation  
**RADIATION ENGINEERING**  
DU CANADA  
4810 ouest, Jean-Talon 731-7638

HEURES D'AFFAIRES: Jeudi de 9h à 9h  
Samedi de 9h à 1h - Autres jours de 9h à 5h

**CE SOIR DÎNEZ AVEC JEAN-PIERRE BÉRUBÉ**

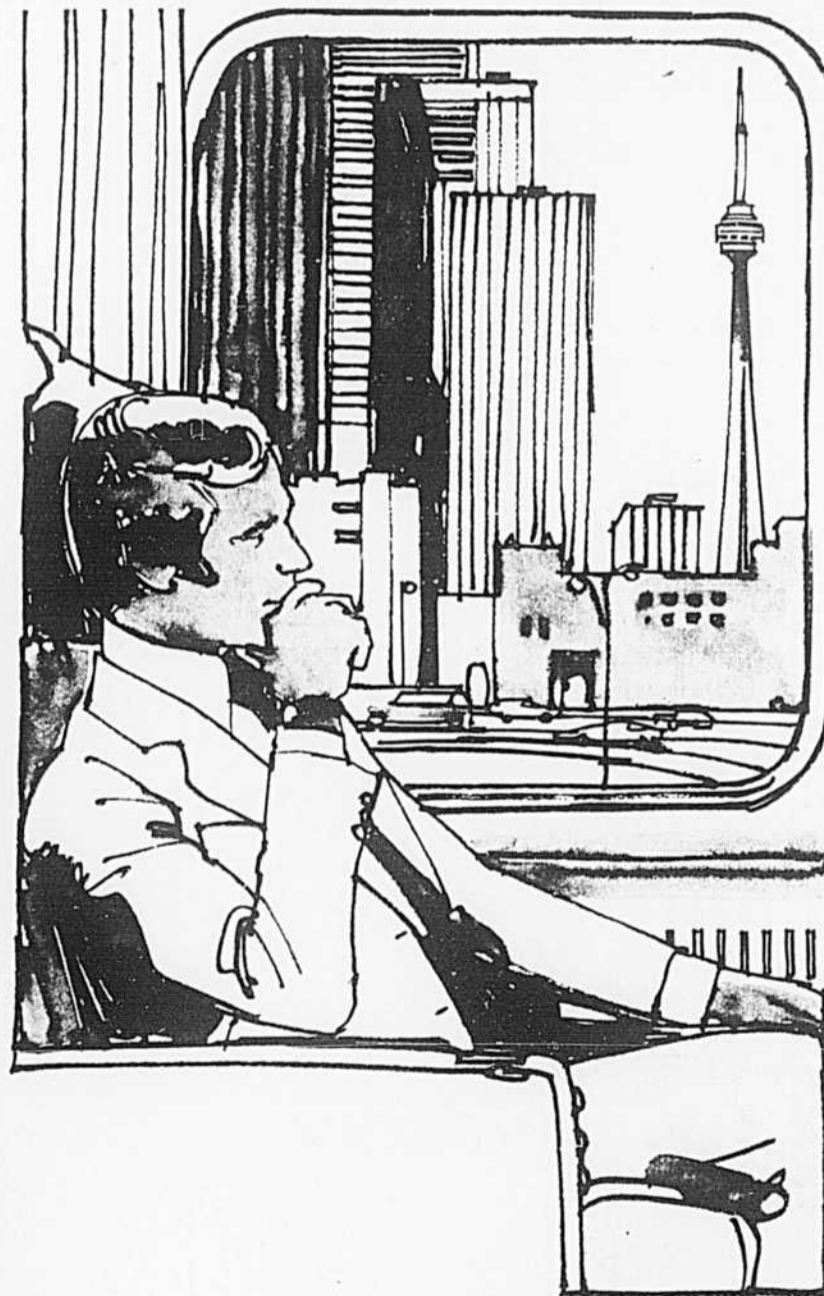
MAR. MER. JEU. 9h30  
VEN. SAM. 8h30 - 11h30  
DIM. 9h - 27 AVRIL AU 2 MAI

**SPECIALITÉS**  
METS PORTUGAIS - FRUITS DE MER - GRILLADES

DÈS 7h, DANSEZ AUX ACCORDS DE **GAIPO** et **SILVA**  
4 au 9 MAI - MICHEL GIROUARD  
11 au 16 MAI - FRANCE CASTEL

**La Portugaise**  
856 est. rue Sainte-Catherine - En face de Dupuis  
Réservations 844-3491 - 92

## Le CN y va maintenant 7 fois par jour... droit au coeur de Toronto



Et il vous y emmène agréablement, confortablement, sereinement et économiquement.

Que vous alliez à Toronto par affaires ou par agrément, le train vous offre tout ce qu'il faut pour faire un excellent voyage.

**Pour vous accommoder... 1 train de plus par jour.**

Chaque jour, sauf le samedi et le dimanche, 7 trains du CN effectuent la liaison Montréal-Toronto dans les deux directions: 2 Turbo, 2 Rapido, 2 trains desservant les gares intermédiaires et 1 train de nuit.

Si vous êtes pressé, les Turbo vous mènent de centre-ville à centre-ville en 4 heures 15 minutes. Vous pouvez maintenant aller de Montréal à Kingston en Turbo, car celui-ci s'y arrête.

De plus, vous pouvez prendre le train à la gare de Dorval où le stationnement est gratuit.

Enfin, pour vous accommoder encore davantage, le service vers le sud-ouest ontarien a été accru, ce qui facilite les correspondances avec Hamilton, Kitchener, London, Windsor et Sarnia.

**Le train est agréable.**

Il existe dans les trains du CN une atmosphère sereine qui est propice à la détente. Le personnel est accueillant; les sièges sont confortables... les places, spacieuses... et l'on peut se dégourdir les jambes à volonté. Et si vous aimez la bonne chère, vous serez servi à souhait, car on mange toujours bien dans les trains du CN.

**Le train est économique... superéconomique.**

Afin de vous permettre de tirer le maximum de votre dollar-voyage, le CN vous propose les tarifs Rouge, Blanc et Bleu. Le billet simple Montréal-Toronto, tarif rouge, en voiture coach ne vous coûte que **\$17.25**

Appelez votre agent de voyages ou le bureau des Ventes Voyageurs du CN.



VIA, c'est le nom que portera désormais le service voyageurs du CN et le symbole de notre volonté bien arrêtée de revaloriser les trains voyageurs et de leur donner la place qui leur revient dans la vie d'aujourd'hui.



Autres temps, autres moeurs... autres trains.

## A l'exception des Jeux, probablement

# Grève générale si on prolonge le décret

par Pierre VENNAT

QUEBEC — Une grève illégale pourrait éclater dans la construction, à la Baie James et sur tous les chantiers du Québec à l'exception des chantiers olympiques, si le ministre Gerald Harvey décidait de prolonger le décret actuellement en cours à minuit, sauf peut-être s'il s'agissait d'une extension de courte durée qui permettrait aux parties de continuer à négocier.

Officiellement, ce n'est qu'aujourd'hui, "à bonne heure", que le ministre Gerald Harvey annoncera si oui ou non il utilise les pouvoirs que lui accorde la loi sur les relations de travail dans la construction qui permet au cabinet de prolonger le décret, sans le consentement des parties. "s'il estime le bien public en danger".

Or, tout semble indiquer qu'effectivement, l'on se dirige vers une prolongation du décret, le ministre Harvey ayant affirmé hier après-midi qu'il continuait d'être préoccupé du "bien public", malgré la promesse formelle, et signée, de tous les syndicats de la construction, y compris le local 144 des plombiers, de ne pas faire la grève sur les chantiers olympiques.

"Il y a d'autres chantiers que les chantiers olympiques qui me préoccupent", a déclaré le ministre à un groupe de journalistes. "Il y a la Baie James... il y en a d'autres".

D'ailleurs, quelques minutes auparavant, la majorité libérale avait fait battre en commission, par un vote de neuf à un, une proposition du député péquiste Robert Burns, lequel avait soumis le texte suivant: "la commission recommande au ministre du Travail et de la Main-d'œuvre de ne pas intervenir dans la présente négociation visant l'industrie de la construction, vu le désir exprimé par les deux parties d'en arriver à une solution négociée".

C'est en fait la partie patronale, représentée par le président de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, M. Réal L'Heureux, qui est venue renforcer les craintes des libéraux.

Dans un texte écrit, lu devant la commission, M. L'Heureux a rappelé que les députés ne doivent pas tenir compte seulement des Jeux

olympiques mais de toute l'industrie.

"Il ne faudrait pas ici accepter un marché de dupes", a déclaré "officiellement" M. L'Heureux.

"Il ne faudrait pas accepter que les employés du site à des salaires de \$900 à \$1,000, et certains salaires indiqués dans les cahiers de coordonnées du chantier indiquent jusqu'à \$1,500 par semaine, puissent travailler

pendant qu'ailleurs, employeurs et travailleurs, feront les frais de cette entente puisque les favoris de la FTQ, eux, seront à l'abri des arrêts de travail."

Dans le texte original de M. L'Heureux, remis aux journalistes, texte qui a d'abord été lu à la commission mais dont M. L'Heureux a "retiré des paroles", on disait "il ne faudrait pas accepter que les Meloche, Man-

tha, Bertrand et autres de même calibre, qui ont été dénoncés par la Commission Cléche et qui sont présentement des employés au site à des salaires de \$900 à \$1,000 par semaine puissent travailler pendant qu'ailleurs, employeurs et travailleurs feront les frais de cette entente", etc.

De toute façon, c'est ailleurs qu'aux Jeux que se portent les craintes des libé-

raux, particulièrement à la Baie James.

Or il n'est pas du tout question pour les ouvriers de la construction, d'affirmer maintes fois M. Dumoulin à l'extérieur de la commission, de renoncer à leur droit de grève, de donner un chèque en blanc au gouvernement ou aux employeurs.

Surtout pas de renoncer au droit de grève à la Baie James. Ça, les agents d'affai-

res de la FTQ, présents aux audiences, sont unanimes là-dessus.

Pourtant, selon la FTQ, laisser continuer les négociations ne veut pas dire non plus grève automatique le 1er mai. Il n'y aurait pas de grève, tant et aussi longtemps que les négociations, qui ne sont pas réellement commencées, n'aboutissent à un échec. Sûrement pas avant que la partie patronale

ait soumis des contre-propositions jugées "inacceptables".

Tandis qu'une décision hâtive du gouvernement de prolonger le décret pourrait au contraire avoir pour effet de provoquer tout de suite une grève générale dans la construction.

Cette grève toucherait-elle les Jeux?

Les porte-parole de la FTQ-construction ont commencé par dire que s'il y

avait prolongement du décret, leur engagement de ne pas faire la grève au chantier olympique serait "réexaminé".

Mais M. Dumoulin devait ensuite déclarer, ainsi que plusieurs de ses collègues, que même après ce "réexamen", il était peu probable que les ouvriers de la FTQ renonceraient à leur engagement solennel, en ce qui concerne les Jeux.

## Mettre fin au monopole syndical sur le placement

— les patrons

QUEBEC — Les entrepreneurs ne veulent plus entendre parler du monopole syndical sur le placement dans la construction.

Tout comme ils ne veulent plus entendre parler des délégués de chantier super-puissants, qui ont toujours constitué le fer de lance de la FTQ dans la construction, ni de contremaîtres syndiqués, donc sujets à des pressions syndicales.

Et ces seuls points fermement mentionnés devant la Commission parlementaire du travail et de la main-d'œuvre par l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, avant même que la FTQ ne dépose ses demandes monétaires, indiquent bien que, décret prolongé ou non, on est loin d'un accord dans les négociations.

On se souvient que la Commission Cléche avait constaté que "les associations patronales ont cédé à toutes les pressions exercées par la FTQ".

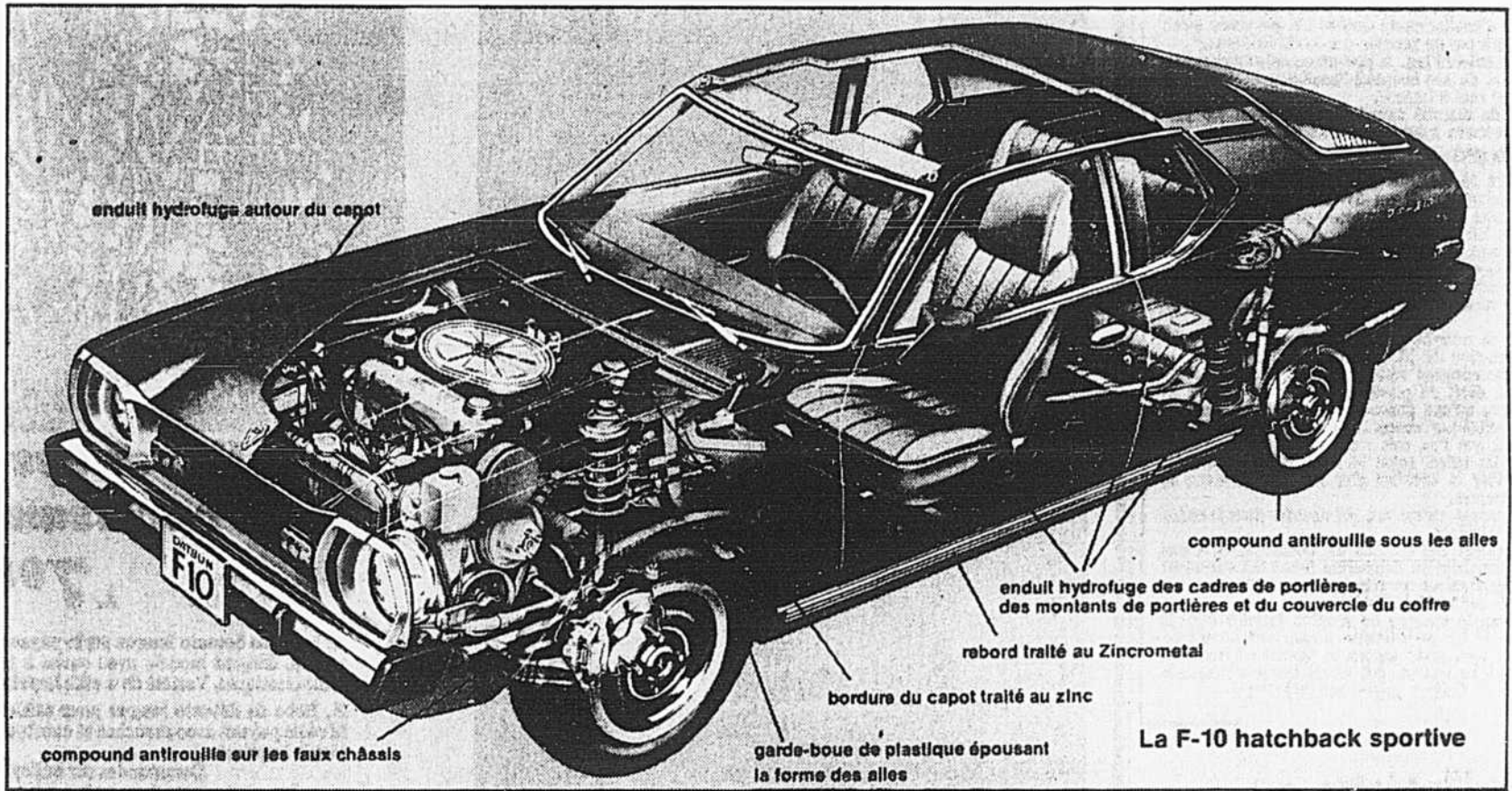
Elles ont aussi, a concédé M. Réal L'Heureux, le premier président de l'association patronale unifiée créée en février dernier par Québec, "laissé à la FTQ la fonction du placement sans réfléchir qu'à la longue cet usage jouerait contre leurs propres intérêts et ceux des travailleurs mêmes. Elles ont toléré que les surveillants des chantiers soient membres des mêmes syndicats que les employés et ainsi soient subordonnés à la dictature de certains chefs syndicaux au détriment de leur droit de gerance".

Mais cette attitude, selon M. L'Heureux, est chose du passé.

"L'AECQ, a-t-il clamé sur le plancher de l'Assemblée nationale, a bien l'intention de rapatrier ses droits de gerance essentiels au contrôle de ses opérations. Ces droits incluent la disparition du contremaître dans sa forme actuelle, un système de délégués de chantiers conformément aux dispositions du bill 30 et la disparition des bureaux privés de placement.

C'est donc une lutte décisive qui s'engage dans ces négociations qu'il est clair, en commission parlementaire, ne sont

# La rouille s'arrête ici: Datsun



## La nouvelle F-10 à traction avant est construite pour durer, non pour rouiller

Il y a tellement d'avantages à conduire une Datsun, que tous ne se voient pas. Ainsi en est-il du traitement antirouille que reçoit la nouvelle F-10.

De la tête aux pieds et d'un pare-choc à l'autre, la F-10 est soumise au traitement antirouille le plus moderne qui soit.

C'est une longue histoire. Ça commence avant même que la voiture ne prenne forme, puisque plusieurs des plaques de métal sont enduites d'un matériau contre la corrosion doublé d'une peinture zincifère appliquée à la chaleur. C'est ce qu'on appelle le traitement antirouille au Zincrometal. Nous l'appliquons là où la rouille est surtout redoutable: rebord inférieur des portières et organes de suspension.

Ensuite, sur la ligne d'assemblage, nous procédons à l'application du compound antirouille et des enduits hydrofuges à plus d'endroits que vous ne pourriez l'imaginer. Des garde-boue de plastique antirouille épousant la forme des ailes sont installés à l'avant.

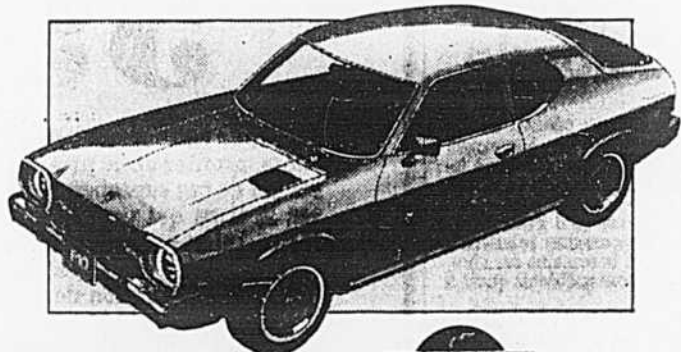
Le sel et l'humidité sont des agents corrosifs destructeurs pour les voitures sans protection. Mais la F-10 se défendra mieux contre la rouille que la plupart des voitures. Elle pourra traverser sans souffrir un plus grand nombre d'hivers que les voitures ordinaires.

La protection antirouille n'est qu'un élément parmi beaucoup d'autres qui donne une plus-value à nos trois modèles F-10, la sedan, la hatchback sportive et

la familiale. Au moment de vous être livrée, la F-10 est porteuse d'accessoires évalués à \$500\* qui ne vous coûtent pas un cent de supplément, notamment dégivreur de lunette, glaces teintées, moquette tout plancher, tringles de chrome aux fenêtres, console et ramasse-tout, chapeaux de roues, batterie à grande puissance, sabots de pare-chocs, ventilation intégrale, isolation acoustique, etc. Tel est l'équipement de la F-10 la moins chère, la sedan à 2 portières.

Mais le grand avantage de la F-10, c'est la traction avant, qui vous garantit une meilleure adhérence au sol et une conduite plus efficace. La voiture est mue par le vif moteur de 1,4 litres qui a réussi la performance de 40 milles au gallon dans les tests combinés ville-grande route de l'EPA 76 (le millage peut varier en fonction de la fréquence d'usage et des routes empruntées).

Malgré tous les avantages qu'elle vous offre, la F-10 appartient encore à la catégorie des voitures les moins chères au Canada. Elle vous attend chez le concessionnaire Datsun de votre voisinage.



Passez en première DATSUN

dans la voiture d'importation la plus populaire en Amérique du Nord\*

\*D'après les prix moyens proposés par les concurrents. Les prix peuvent changer sans préavis. †D'après les relevés d'enregistrements des nouvelles voitures pour 1975 au Canada et aux Etats-Unis.

POINTE-CLAIRE  
Datsun At Fairview  
345, boulevard Brunswick  
Tél: 697-9141

LAVAL  
Garage Dumoulin Limitée  
8115, boulevard Lévesque  
Saint-François  
Tél: 665-7450

MONTREAL  
Model Auto Sales Inc.  
6995, boulevard Saint-Laurent  
Tél: 272-5761

MONTREAL NORD  
Roger Beaudin Automobiles Inc.  
10511, avenue Belvois  
Tél: 321-8600

POINTE-AUX-TREMÈLES  
Mior Auto Inc.  
12305, rue Sherbrooke est  
Tél: 645-1633-353-1300

MONTRÉAL  
Automobiles Réal Croteau  
635, boulevard Curé-Poirier est  
Tél: 677-8979

LASALLE  
Broadway Automobile Ltée  
7550, rue Broadway  
Tél: 366-8831

LAVAL  
Normand Beaudoin Automobile Inc.  
5653, boulevard Sauvé  
Tél: 627-4779

LAVAL  
Daoust Datsun (Laval) Inc.  
1424, boulevard des Laurentides  
Tél: 663-2188

MONTREAL  
Bellemare Datsun Ltée  
10305, avenue Papineau  
Tél: 382-2780

MONTREAL  
Désarrie Datsun  
5925, boulevard Décarie  
Tél: 739-3131

MONTREAL  
Downtown Datsun (Montréal)  
4010, rue Sainte-Catherine ouest  
Tél: 931-5879

SAINTE-LEONARD  
MacDonald Automobiles  
(1971) Ltée-Ltd.  
4747, avenue Jean-Talon est  
Tél: 729-5287

GREENFIELD PARK  
Elegant Motors Inc.  
645, boulevard Taschereau  
Tél: 672-2723

## Les Jeux ?

# Québec n'a plus d'argent; moins de logements à loyer modique

par Claude TURCOTTE

Ne sachant plus trop bien où donner de la tête avec des programmes d'habitation sans cesse freinés ou carrément bloqués par Québec, le vice-président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Yvon Lamarre, a suggéré hier la création d'un ministère provincial des affaires urbaines et de l'habitation.

"Affaires urbaines" au lieu de "affaires municipales" parce que de plus en plus les problèmes débordent les municipalités et se posent au niveau de l'agglomération urbaine.

Quant à l'habitation, dont on a discuté pendant six bonnes heures au conseil municipal, M. Lamarre estime que c'est l'ampleur des problèmes qui l'exige.

En fait tout le monde au conseil de Montréal s'accorde maintenant à dire qu'il y a une crise du logement à Montréal. Les autorités municipales le pensent, le RCM bien entendu et même le directeur du service de l'habitation et de l'urbanisme, M. Guy Legault.

C'est M. Lamarre qui a communiqué hier la dernière mauvaise nouvelle au chapitre de l'habitation. La ville projetait de construire 2.600 logements à prix modique en 1976, mais le ministre Goldbloom a fait savoir que la province n'aura pas les moyens de financer ce programme.

Le ministre a déjà donné son accord pour 800 logements et devrait pouvoir approuver la construction d'un certain nombre d'autres un peu plus tard. Mais on a déjà la certitude que ce sera en bas de 2.600.

"L'argent s'en va dans des projets stupides comme celui des Jeux olympiques et c'est pour ça que Québec n'a pas d'argent à mettre dans l'habitation", a lancé le conseiller Nick Auf Der Maur du RCM, en provoquant immédiatement les protestations du parti civique.

"En Ontario, a dit M. Legault, directeur du service d'habitation, on a depuis 15 ans construit 10 fois plus de logements qu'au Québec. Notre problème c'est que la Société d'habitation du Québec n'a été créée qu'en 1967 et qu'on n'a pas su profiter des fonds fédéraux."

Et encore aujourd'hui, le gouvernement ontarien consacre 4 p. cent de son budget à l'habitation contre seulement 0,06 p. cent à Québec.

Aux prix du marché actuel il en coûterait \$60 millions pour construire 2.000 logements à Montréal.

## La venue de la SHQ

Par ailleurs M. Legault a mentionné au conseil que le processus administratif est devenu plus complexe depuis que la SHQ doit être propriétaire des terrains où sont construits les nouveaux HLM.

Contrairement à ce que l'on disait en décembre alors que Québec a pris en charge les HLM, la SHQ se permet de modifier les programmes préparés par les fonctionnaires municipaux, ce qui est une autre cause de délai.

A propos de retards, on doit noter que la ville attend encore l'approbation de M. Goldbloom au sujet du programme de restauration résidentielle subventionné à 50 pour cent, en dépit de plusieurs promesses, depuis au moins six mois, qu'une annonce est imminente. En plus de tous ces problèmes courants d'ordre administratif il y a aussi le fait que l'on doit repenser une politique d'habitation pour les villes, selon M. Legault, ce qui pourrait peut-être justifier la création d'un ministère comme le propose M. Lamarre.

Plusieurs autres sujets ont été abordés dans le cadre du débat sur le budget.

Le financement des comités de locataires, ce à quoi les autorités municipales demeurent tout à fait opposées; le code de logement et ses conséquences sur la restauration ou parfois sur la démolition.

Il y a aussi le manque de moyens juridiques de la ville pour forcer les propriétaires à maintenir leurs logements en bon état, mais encore là Montréal attend des amendements à sa charte, qui seront adoptés lorsque le gouvernement de Québec jugera bon de le faire.

## Conflit d'intérêts au Service des immeubles

M. John Gardiner a soulevé hier au conseil un cas qui se situe à la limite d'un conflit d'intérêt.

Il s'agit d'un commis au Service des immeubles qui a fait l'acquisition de propriétés sur la désormais célèbre rue Saint-Norbert au coût de \$6.000, en 1971, et expropriées, en 1975, au coût de \$16.200.

M. Jacques Fillion, directeur du Service des immeubles, a mentionné avoir été très bien informé de cette situation impliquant un de ses employés, M. Maurice Longpré.

"Je ne juge pas mais je

réprouve cette situation; j'ai prévenu les autorités. Je lui ai donné le bénéfice du doute mais je ne le ferais pas deux fois", a prudemment répondu le directeur.

Le président du comité exécutif M. Gérard Niding a confirmé avoir été mis au courant de ce cas, mais on a pensé que le commis avait agi de bonne foi.

A la demande du RCM, M. Niding a promis de rendre public le code d'éthique qui s'applique aux fonctionnaires.

Devant ces réactions des autorités municipales, M. Gardiner n'a pas transformé ses questions en accusations.

## Sky Shops: Allmand rencontrera Lalonde

OTTAWA (d'après CP) — Le Solliciteur général du Canada, Warren Allmand, s'entretiendra avec son homologue québécois, Fernand Lalonde, pour discuter du conflit de juridiction entre la Gendarmerie royale du Canada et M. Lalonde dans l'affaire Sky Shops.

M. Allmand a révélé aux Communes qu'il avait appris de la GRC qu'elle avait entamé des poursuites relatives à cette affaire devant une cour d'Ottawa la semaine dernière, à la suite d'un conflit avec le procureur québécois quant à la nature des accusations.

La GRC avait agi comme à l'habitude et n'avait pas consulté M. Lalonde avant d'entamer les poursuites. M. Allmand a ajouté qu'il avait discuté de ce conflit avec la GRC, une fois les accusations portées contre cinq personnes pour complot lors du prolongement du bail gouvernemental pour les boutiques hors taxe de l'aéroport de Dorval.

Pendant la période des questions en Chambre, le premier ministre Trudeau a défendu avec fermeté la décision du cabinet de prolonger en 1972 le bail de la société Sky Shops jusqu'en 1980.

Selon lui, l'extension, qui a été accordée sans qu'il y ait de concurrent, a été décidée sans qu'aucune influence politique n'intervienne.

La décision s'est d'ailleurs traduite par des bénéfices accrus pour la Couronne, d'ajouter M. Trudeau.

Le ministre des Transports, Otto Lang, a expliqué que les revenus de Sky Shops avaient sensiblement augmenté au cours des trois dernières années du bail original de la compagnie et des premières années du bail prolongé. À l'origine, le bail devait se terminer en 1975.

Le sénateur Louis Giguère, le président de la ligue Nationale de hockey, Clarence Campbell, ainsi que trois autres hommes d'affaires ont été accusés à la suite d'une enquête policière.

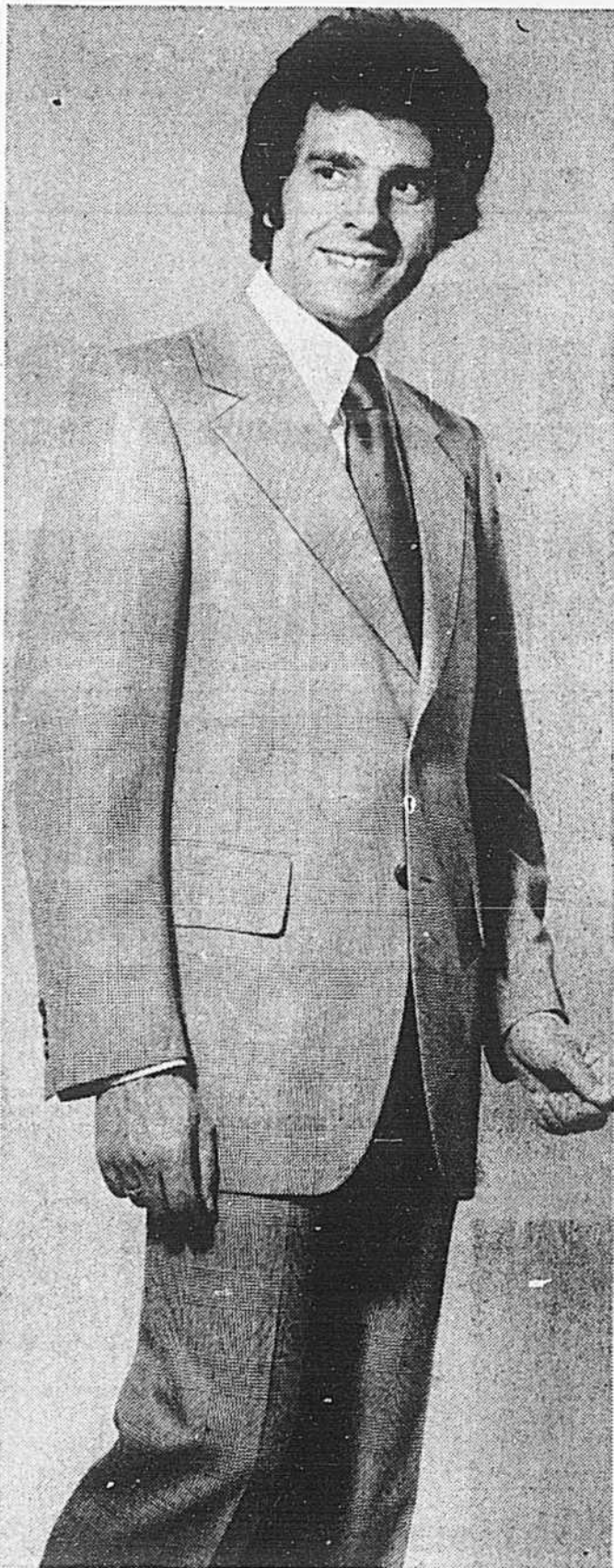
Simpsons

UNE VENTE BOURDONNANTE POUR TOUTE LA FAMILLE 1-842-7221



# GRANDE VENTE MAI SIMPSONS

## Maintenant en plein essor



### jolies robes de détente aux ravissants imprimés

Prix Vente Mai A. 799 B. 999

A. Robe de détente longue style paysan. Tricot acétate/polyester facile d'entretien. Élégant modèle avec ourlet à volant, encolure, manche et bande de taille élastiques. Variété de motifs imprimés. P.M.G.

B. Robe de détente longue pour tailles fortes. Tricot polyester entrecroisé. Modèle paysan avec manches et encolure élastiques. Tailles 38 à 40. Variété de motifs imprimés.

Commandes sur tailles et modèles seulement. Rayon 784 au sous-sol. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

Composez 842-7221... jour et nuit

## SOLDE

### élégants complets 2 pcs de coupe impeccable créés en tissu léger... le triomphe de la mode estivale

Prix Vente Mai

# 5999

La mode estivale se veut décontractée et fraîche! Alors, profitez de ce prix Vente Mai pour vous procurer un de ces superbes complets 2 pcs! Vous choisirez le tissu qui vous conviendra parmi: polyester / laine, laine ou polyester / coton. Veston à devant droit 2 boutons avec poches fendues à rabat et fente centre-dos. Pantalon de coupe impeccable avec passants de ceinture et poches hautes. Bleu, brun ou gris. Tailles moyennes 36 à 46; courtes 36 à 44; élançées 40 à 44.

Rayon 712 au deuxième. Aussi à Fairview, aux Galeries et au Carrefour Laval. Pour achat en personne seulement.



### ens. 2 pièces pour partir... à l'aventure

Prix Vente Mai

# 2499

Un ensemble safari 2 pcs prêt pour les vacances!... Réalisé en léger coton, il sera de mise pendant les chaudes journées de l'été. Veste ceinturée à manches courtes garnie de surpiques, pantalon avec braguette devant. Bleu. Tailles 8 à 16.

Rayon 781 au sous-sol. Aussi à Fairview aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

Composez 842-7221... jour et nuit



EN VILLE FAIRVIEW LES GALERIES D'ANJOU LE CARREFOUR LAVAL